



CONSEIL DES EPF

# **RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES EPF SUR LE DOMAINE DES EPF 2025**

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

# Rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF 2025

<b>Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF</b>	<b>4</b>
<b>Comptes annuels consolidés</b>	<b>12</b>
Compte de résultat consolidé	12
Bilan consolidé	13
Tableau des capitaux propres consolidés	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Annexe aux comptes annuels consolidés	17
1 Activité économique	17
2 Bases de la présentation des comptes	17
3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation	22
4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	32
5 Comparaison par rapport au budget	35
6 Rapports sectoriels	37
7 Financement fédéral	41
8 Taxes d'études, formation continue	42
9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	43
10 Dons et legs	45
11 Autres produits	45
12 Charges de personnel	47
13 Charges de biens et services	48
14 Charges de transfert	49
15 Résultat financier	49
16 Liquidités et placements à court terme	50
17 Créances	51
18 Stocks	52
19 Actifs de régularisation	52
20 Participations dans des entités associées et co-entreprises	52
21 Immobilisations corporelles et incorporelles	54
22 Droits d'utilisation	57
23 Placements financiers et prêts	59
24 Cofinancements	60
25 Engagements courants	60
26 Engagements financiers	61
27 Passifs de régularisation	63
28 Provisions	63
29 Régimes de prévoyance à prestations définies	65
30 Fonds de tiers affectés	70
31 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	71
32 Engagements conditionnels et créances conditionnelles	77
33 Engagements contractuels	78
34 Rémunération des personnes-clés du management	78
35 Relations avec les entités contrôlées et associées	79
36 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	81
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>82</b>
<b>Mentions légales</b>	<b>86</b>

# Commentaires sur l'exercice financier

## Le Domaine des EPF face à des défis financiers

Grâce au soutien fiable à long terme de la Confédération, les institutions du Domaine des EPF ont pu conserver pendant des décennies leur prééminence dans le contexte national et international et contribuer de manière substantielle à relever les défis sociétaux et économiques. Cette situation de départ stable reste une condition essentielle à l'exécution du mandat de prestations.

Récemment, cependant, les conditions-cadres financières ont considérablement changé, et le Domaine des EPF clôture l'exercice 2025 sur un résultat annuel négatif de –21 mio CHF (2024: –144 mio CHF). Le financement fédéral, en particulier la contribution financière de la Confédération pour les années 2024 et 2025, est en dessous ou au même niveau que les années précédentes. Alors que, durant l'exercice précédent, la contribution financière de la Confédération au profit du crédit d'investissement pour l'acquisition du *SwissTech Convention Center* (STCC) avait été réduite, la contribution financière en 2025 a été inférieure au plan initial en raison de la coupe unique de près de 90 mio CHF nets opérée par la Confédération. Les produits de fonds de tiers ont de nouveau augmenté durant l'exercice sous revue et gagnent en importance en tant que source de financement pour le Domaine des EPF.

Depuis 2021, les liquidités du Domaine des EPF diminuent chaque année. L'exploitation courante et les investissements requis pèsent sur les ressources financières du Domaine des EPF. Parallèlement, le nombre d'étudiantes et d'étudiants augmente nettement plus que les fonds disponibles – un défi qui renforce encore la pression financière.

## Programmes d'économie et mesures de renonciation pour renforcer la stabilité financière

Le Domaine des EPF a réagi à cette évolution. En 2023 déjà, et plus encore en 2024 et 2025, des programmes d'économies et des mesures de priorisation ont été introduits dans les institutions afin d'assurer la stabilité financière. Par ailleurs, le Conseil des EPF a décidé de ne pas mettre en œuvre certains projets d'importance stratégique, tels que les «initiatives conjointes» (*Joint Initiatives*) sur les thèmes «Santé humaine», «Transformation numérique responsable» et «Matériaux de pointe et technologies-clés». Le Conseil des EPF a également renoncé à investir dans deux nouvelles infrastructures de recherche. L'un des projets prévus aurait permis de développer des solutions innovantes pour une agriculture durable, et l'autre de faire avancer la recherche dans le domaine de la microscopie électronique pour la Suisse. Sans ces programmes d'économie et mesures de renonciation, la perte de liquidités aurait été plus importante.

## Conséquences sur les réserves du Domaine des EPF

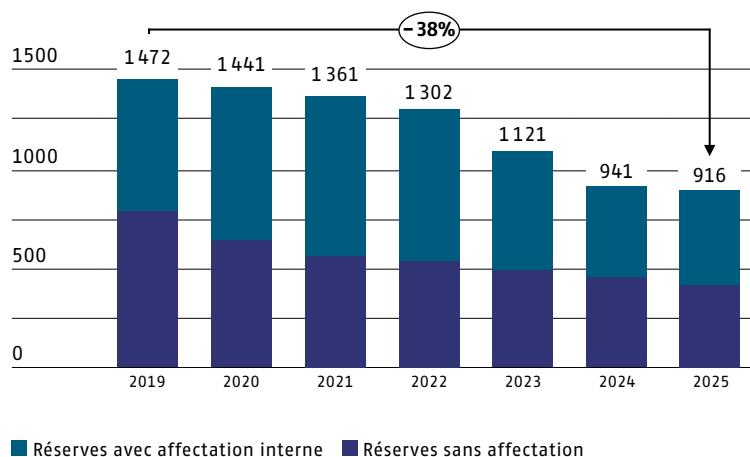
Les programmes d'économie et les mesures de renonciation mis en place permettent de limiter les déficits de financement. Pour couvrir les flux de trésorerie négatifs et les déficits d'exploitation, des fonds supplémentaires provenant des réserves sont dissous, ce qui contribue également à la réalisation de l'objectif de réduction des réserves du Domaine des EPF.

Depuis 2019, les réserves du Domaine des EPF ont diminué de 38%, pour atteindre un total de 916 mio CHF (état au 31.12.2025). Les réserves affectées sont consacrées à l'enseignement, à la recherche, à l'infrastructure et à l'administration. Elles sont gérées activement et utilisées de manière ciblée pour des priorités stratégiques et la réalisation de grandes infrastructures de recherche.

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves ont encore été réduites de 25 mio CHF. Et ce, malgré la constitution de réserves par l'EPFL qui ont augmenté de 55 mio CHF nets. Pour les autres institutions, des réserves d'un montant de 80 mio CHF ont été utilisées, notamment pour financer les déficits opérationnels de l'exercice.

Au cours des prochaines années, l'EPFL utilisera ses réserves pour réparer les dégâts causés par les moules Quagga et pour réaliser deux grands projets de construction (*Double Deck* et *Advanced Science Building*, ASB). Auparavant, elle avait déjà besoin de 141 mio CHF de réserves pour l'acquisition du STCC. C'est pourquoi la direction de l'EPFL a lancé un programme de renonciation en 2023, qui demandait 5% d'économies à toutes les entités. L'objectif est de freiner légèrement la fonte trop rapide des réserves afin de préserver la marge de manœuvre nécessaire pour les projets mentionnés.

Evolution des réserves du Domaine des EPF en mio CHF



# Comptes annuels consolidés compacts

## Présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe. Ils ont été établis et certifiés conformément aux *International Public Sector Accounting Standards* (IPSAS).

Ils se basent sur le concept de la comptabilité d'exercice, c.-à-d. que les produits et les charges sont régularisés par période. En plus du résultat, les comptes annuels montrent la situation financière et celle du patrimoine.

Pour le Domaine des EPF, les Chambres fédérales décident aussi bien du crédit de charges avec incidences financières que du crédit d'investissement avec incidences financières. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels consolidés, comme expliqué ci-après.

### Rapports de propriété des biens immobiliers du Domaine des EPF

Les comptes annuels consolidés reproduisent les rapports de propriété juridiques et réels des biens immobiliers du Domaine des EPF. La grande majorité des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF appartient à la Confédération et ne figure donc pas dans les comptes annuels du Domaine des EPF.

La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion des biens immobiliers fédéraux qu'il utilise. Les investissements engagés et surveillés par le Domaine des EPF dans les biens immobiliers fédéraux concernés sont présentés dans le rapport de gestion, à partir de la page 80. Le crédit d'investissement pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération ainsi que la contribution financière de cette dernière (crédit de charges) sont présentés au poste Financement fédéral résultant du plafond de dépenses (cf. rapport de gestion p. 112 s.). Celui-ci représente ainsi de manière complète le contrôle politique que la Confédération exerce sur le Domaine des EPF.

Cependant, dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le poste Financement fédéral (cf. annexe 7) se compose de la contribution financière de la Confédération et de la contribution fédérale aux loyers. Pour l'utilisation de ces biens immobiliers dont la Confédération est propriétaire, un loyer d'un même montant est enregistré dans les charges de biens et services, de sorte que ces deux postes se neutralisent dans le résultat de l'exercice.

Les investissements consentis dans des immeubles appartenant au Domaine des EPF et en grande partie destinés à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires sont financés avec la contribution financière de la Confédération et font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

## Comparabilité avec les exercices précédents et événements particuliers

Il convient de tenir compte de la première application de la norme IPSAS 43 «Contrats de location» au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui a conduit à inscrire pour la première fois au bilan des droits d'utilisation et des engagements de leasing correspondants. Le retour anticipé du *SwissTech Convention Center* (STCC) à la Confédération, annoncé au cours de l'exercice précédent, a été réalisé en janvier 2025. Conformément à la convention, le paiement au notaire avait déjà été effectué en décembre 2024. Du fait de ce retour, la contribution financière de la Confédération attribuée à l'EPFL a été réduite, et le montant d'achat de 141 mio CHF a été transféré dans le crédit d'investissement pour l'acquisition du STCC. L'EPFL a compensé cette réduction par un prélèvement correspondant sur ses réserves. Durant l'exercice 2025, les actifs et engagements de leasing liés au STCC ont été décomptabilisés. Cela n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat au cours de l'exercice. L'année précédente, le STCC avait été réévalué sur la base de la date de retour fixée. Après la réévaluation, la valeur résiduelle correspondait à la valeur d'achat de l'immeuble fixée contractuellement.

## Résultat de l'exercice

L'exercice sous revue a été clôturé avec une perte de 21 mio CHF (2024: perte de 144 mio CHF). Celle-ci se compose du résultat d'exploitation de -88 mio CHF (2024: -195 mio CHF), du résultat financier de +27 mio CHF (2024: +37 mio CHF) et du résultat des entités associées et des co-entreprises de +39 mio CHF (2024: +14 mio CHF).

La nette diminution des pertes par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la fin d'effets négatifs ponctuels enregistrés durant l'exercice précédent, lequel a notamment été affecté par des effets liés au retour anticipé du *SwissTech Convention Center* (STCC) à la Confédération (exécution en janvier 2025).

## Produits d'exploitation et produit total

Les produits d'exploitation ont augmenté de 119 mio CHF par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 3981 mio CHF (2024: 3862 mio CHF). Le produit total, qui inclut également le résultat financier et de participation, était de 4047 mio CHF au cours de l'exercice sous revue (2024: 3913 mio CHF).

Le financement par la Confédération, à savoir le financement fédéral (cf. annexe 7), représente le principal composant des produits d'exploitation. Il se compose de la contribution financière de la Confédération, de 2471 mio CHF (2024: 2449 mio CHF), et de la contribution aux loyers de 211 mio CHF (2024: 203 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, le financement fédéral a progressé de 30 mio CHF.

Les produits de fonds de tiers (cf. annexes 8, 9, 10, 11, 15, 20) ont augmenté de 104 mio CHF pour atteindre 1365 mio CHF. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des contributions concernant les projets de recherche réalisées avec effet sur le résultat et celle des dons et des legs.

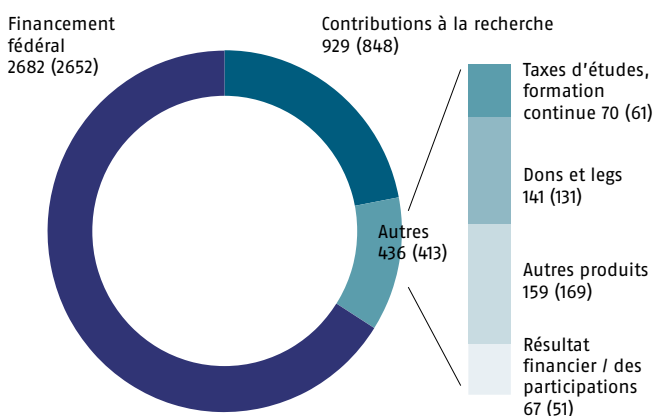
La part des produits de fonds de tiers dans les produits totaux était d'environ 34%. Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques comptabilisés dans le compte de résultat ont progressé de 81 mio CHF par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 929 mio CHF (2024: 848 mio CHF). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des produits générés suite à l'avancement des projets de recherche obtenus de manière compétitive.

## Octroi de fonds d'encouragement – volume de projets de recherche obtenus de manière compétitive (valeur distincte hors bilan)

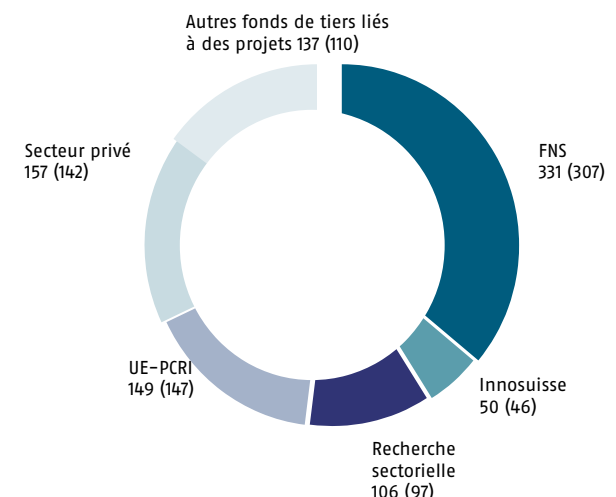
Durant l'exercice 2025, le Domaine des EPF a obtenu environ 552 mio CHF de fonds d'encouragement compétitifs\* (2024: 514 mio CHF). Sur ce montant, environ 107 mio CHF sont imputables aux mesures transitoires de la Confédération (2024: 142 mio CHF). Le Fonds national suisse (FNS) a alloué des subventions à hauteur de 353 mio CHF (2024: 357 mio CHF), dont 23 mio CHF ont été versés dans le cadre des mesures transitoires (2024: 48 mio CHF). Innosuisse a accordé des aides d'un montant total de 43 mio CHF (2024: 43 mio CHF), sachant que, comme en 2024, aucun financement provenant de mesures transitoires de la Confédération n'a été assuré en 2025.

Pour les projets des programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD), des engagements à hauteur d'environ 155 mio CHF ont été accordés au cours de l'exercice sous revue (2024: 114 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, les mesures transitoires de la Confédération dans le cadre des nouvelles aides accordées ont diminué d'environ 10 mio CHF, à environ 85 mio CHF (2024: 94 mio CHF).

**Produit total 2025** en mio CHF  
4047 mio CHF (exercice précédent: 3913 mio CHF)



**Contributions à la recherche 2025** en mio CHF  
929 mio CHF (exercice précédent: 848 mio CHF)



\* Pour ces valeurs, il convient de noter que des comptages doubles sont possibles en raison de la structure des contrats *Leading House* qu'elles contiennent.

## Charges d'exploitation

Par rapport à l'exercice précédent, les charges d'exploitation ont progressé de 12 mio CHF pour s'établir à 4068 mio CHF pendant l'exercice sous revue (2024: 4057 mio CHF). Alors que certains postes de charges de biens et services étaient en recul, notamment dans le domaine de l'énergie, les charges de personnel et les amortissements ont augmenté. Avec une part relative d'environ 65% des charges d'exploitation totales, les charges de personnel restent le principal poste de charges. Elles ont enregistré une hausse de 24 mio CHF par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 2646 mio CHF (2024: 2622 mio CHF). Cette augmentation est notamment due aux mesures salariales 2025 décidées par le Conseil des EPF en coordination avec la Confédération.

Avec 967 mio CHF, les charges de biens et services sont inférieures à celles de l'exercice précédent (2024: 1044 mio CHF). Ce recul s'explique notamment par une nette baisse des charges locatives pour les bâtiments loués à l'extérieur, une conséquence de la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location. Jusqu'à présent, les loyers de leasings opérationnels étaient calculés et comptabilisés en tant que coûts des locaux. Ces charges sont désormais calculées en tant qu'amortissements sur les droits d'utilisation et en tant que charges d'intérêts, et présentées en conséquence. Les charges liées à l'exploitation pour l'énergie (y c. l'eau et l'élimination des déchets) ont également pu être réduites. Les charges d'ordre technique et de construction pour l'entretien, les réparations et la maintenance des biens immobiliers sont cependant restées pratiquement stables et n'ont pas eu d'impact significatif sur l'évolution globale.

Les charges d'amortissement ont grimpé à 393 mio CHF (2024: 328 mio CHF). Cette hausse est liée au volume d'investissement des exercices précédents et à la première application de la norme IPSAS 43. Des informations détaillées sur les charges d'exploitation sont données aux annexes 12 à 14, 21 et 22.

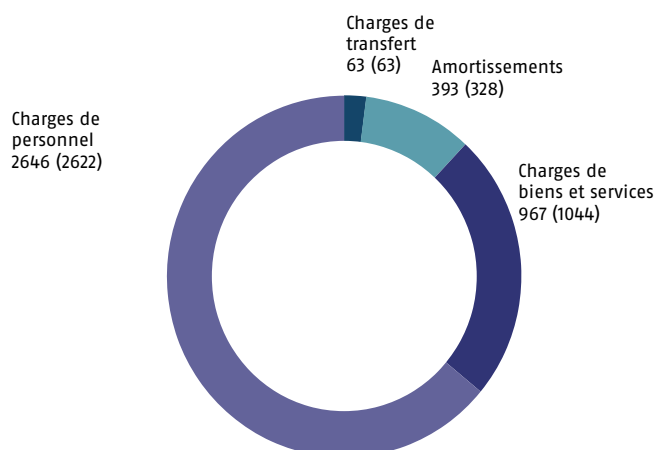
## Bilan consolidé et capitaux propres

Au 31 décembre 2025, le total du bilan du Domaine des EPF s'élevait à 7840 mio CHF, soit une augmentation d'environ 993 mio CHF (15%) par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique comme suit: la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location a entraîné une hausse des droits d'utilisation des immobilisations corporelles à hauteur de 816 mio CHF. Ce montant inclut l'effet des reclassements de droits d'utilisation de 272 mio CHF qui figuraient jusque-là dans les immobilisations corporelles. Les nouveaux droits d'utilisation de 672 mio CHF comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ont entraîné une augmentation d'un montant comparable des engagements de leasing. Le retour du STCC a entraîné une décomptabilisation et une réduction des droits d'utilisation et des engagements de leasing à l'EPFL à hauteur de 141 mio CHF.

L'augmentation des dons a provoqué une hausse significative des créances à long terme sur transactions sans contrepartie; leur montant s'élevait à 1781 mio CHF au 31 décembre 2025 (+ 539 mio CHF par rapport à l'exercice précédent). Dans le même temps, les fonds de tiers à long terme issus de dons ont progressé de 559 mio CHF au passif.

**Charges d'exploitation 2025** en mio CHF  
4068 mio CHF (exercice précédent: 4057 mio CHF)



Durant l'exercice sous revue, les capitaux propres ont augmenté, passant de 2871 mio CHF (31.12.2024) à 3269 mio CHF (31.12.2025). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des réserves de réévaluation issues des engagements de prévoyance à prestations définies (+417 mio CHF). Malgré la perte annuelle de 21 mio CHF, les effets de réévaluation comptabilisés directement dans les capitaux propres ont entraîné une hausse notable des capitaux propres.

## Immobilisations corporelles et investissements

Après la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location, les immobilisations corporelles représentent encore environ 23% du total du bilan (les détails à ce sujet figurent dans l'annexe 2) (31.12.2025: 1782 mio CHF, exercice précédent: 2137 mio CHF). En 2025, 255 mio CHF ont été investis (2024: 334 mio CHF) dans les immobilisations corporelles. Exemples d'investissements importants:

- **ETH Zurich:** Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, 15 mio CHF ont été investis en 2025 dans la poursuite du développement du matériel informatique du Centre suisse de calcul scientifique *Swiss National Supercomputing Centre (CSCS)*. Concernant les immobilisations corporelles meubles, des appareils techniques et scientifiques ont été achetés, comme le système de criblage de catalyseurs «*Avantium Flowrence XR Parallel Fixed Bed Reactor*» pour 2 mio CHF et le microscope «*TFS Helios 5 CX*» pour 1 mio CHF. S'agissant des immobilisations incorporelles, l'ETH Zurich a enregistré en 2025 un total de 40 mio CHF pour les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires et les installations en construction (2024: 39 mio CHF), soit une augmentation de 3% des nouveaux investissements. Pour la construction du nouveau centre de calcul HRZ sur le campus Höggerberg, 8 mio CHF ont été investis dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. D'autres aménagements notables pour adaptation aux besoins des locataires ont été les investissements réalisés pour le nouveau laboratoire SSA à proximité du *Bio-Technopark Schlieren* (domaine Sciences de la vie) et pour la halle ML rénovée sur le Campus Centre de la ville de Zurich (*Center for Robotics*), à hauteur de 2 mio CHF chacun.
- **EPFL:** Dans le domaine des immobilisations corporelles meubles, des appareils techniques et scientifiques ont été achetés: pour le *Swiss Plasma Center*, une mise à niveau du tokamak à configuration variable (TCV) destinée à l'installation existante de production de formes plasmatiques a été acquise pour 2 mio CHF grâce à un financement par des tiers de 0,3 mio CHF, et une station de refroidissement à l'hélium de type «*Sultan*» pour 2 mio CHF supplémentaires. Par ailleurs, l'EPFL a fait l'acquisition d'un spectromètre de masse de type «*timsTOF flex MALDI-2*» d'un montant de 2 mio CHF pour le *Lipid Cell Biology Laboratory*, qui a été entièrement financé par des fonds de tiers. S'agissant du matériel informatique, l'EPFL a investi 4 mio CHF dans deux autres systèmes de serveurs pour l'informatique scientifique et le soutien des applications SCITAS et la *Research Computing Platform RCP*.
- **PSI:** Le PSI a investi la majeure partie des acquisitions dans des installations techniques telles que l'aménagement adapté aux besoins des utilisateurs de la grande installation de recherche SLS 2.0 (17 mio CHF, dont 4 mio CHF financés par des fonds de tiers) et le projet IMPACT (3 mio CHF).
- **WSL:** Des investissements ont été consentis dans des logiciels développés en interne (système *NetApp* de stockage et de gestion des données pour les environnements cloud hybrides, 1 mio CHF), dans des machines et du matériel informatique (0,3 mio CHF, dont 0,2 mio CHF financé par des fonds de tiers), ainsi que dans des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires (0,3 mio CHF, entièrement financé par des fonds de tiers).
- **Empa:** L'acquisition d'appareils techniques et scientifiques d'un montant de 2 mio CHF a été financée par des fonds de tiers à hauteur de 0,4 mio CHF. L'Empa a investi 1 mio CHF dans du matériel informatique.
- **Eawag:** L'Eawag a acheté divers appareils techniques et scientifiques pour un montant de 2 mio CHF (dont 1,3 mio CHF financé par des fonds de tiers) et a investi en 2025 1 mio CHF supplémentaire dans la transformation du bâtiment du laboratoire de Dübendorf en un centre de spectrométrie de masse (MSF).

Des informations détaillées sur les immobilisations corporelles sont disponibles au chiffre 21 de l'annexe.

# Perspectives

## Orientations financières et stratégiques

Le Domaine des EPF est confronté à des conditions-cadres financières difficiles à moyen terme, même si une légère détente se dessine pour 2026. Compte tenu de la mesure de coupes budgétaires prévue dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 et de la marge de manœuvre limitée de la Confédération en matière de politique financière, il faut s'attendre à une stagnation réelle, voire à un léger recul des fonds fédéraux, pour la période FRI 2025–2028. Parallèlement, les effets sur les coûts et les volumes continuent de se faire sentir, notamment dans le domaine du personnel, des infrastructures, et en raison de l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Dans ce contexte, le Domaine des EPF intensifie ses efforts de priorisation. Les nouvelles chaires professorales ne seront créées que dans la mesure où la situation financière le permet. Des mesures visant à contrôler la croissance du nombre d'étudiantes et d'étudiants sont mises en œuvre conformément à la Stratégie relative à l'évolution des effectifs étudiants au sein du Domaine des EPF.

En outre, les potentiels d'efficacité interdisciplinaires sont systématiquement exploités, notamment grâce à l'harmonisation des processus d'approvisionnement ou à une coopération renforcée dans les fonctions transversales et les thèmes de recherche.

Compte tenu de la situation actuelle, la diversification de la base de financement gagne en importance. Les fonds provenant de fondations privées ou de dons apportent une contribution précieuse. Ils permettent d'accélérer la mise en œuvre de projets stratégiques et encouragent de nouvelles impulsions pour le développement thématique de l'enseignement et de la recherche. Toutefois, ils sont soumis à de fortes fluctuations.

## Poursuite attendue de la forte réduction des réserves

A court terme, la réduction des fonds fédéraux pour 2025 a pu être compensée grâce à l'utilisation de réserves, à la définition de nouvelles priorités et à des mesures d'économie et de renonciation. A long terme, les réserves ne pourront pas absorber les réductions. Malgré les mesures de renonciation et une diversification accrue des sources de financement, la baisse des réserves se poursuivra.

Dans les années à venir, le Domaine des EPF prévoit une nouvelle réduction substantielle de plus de 50% pour la mise en œuvre des programmes stratégiques et des investissements nécessaires à l'exploitation dans la construction et la rénovation des infrastructures, afin de répondre aux besoins de la recherche de pointe et d'un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants.

Le Conseil des EPF et les institutions gèrent la diminution des réserves avec prudence afin de pouvoir continuer à garantir la souplesse nécessaire. Ils entendent conserver un niveau minimum de réserves à l'avenir pour couvrir les risques ou financer les déficits, mais aussi pour pouvoir réagir de manière ciblée aux opportunités et aux défis stratégiques.

*Cette page a été volontairement laissée vide.*

# Comptes annuels consolidés

## Compte de résultat consolidé

Tableau 1: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	Budget 2025	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Ecart réalisé absolu
Contribution financière de la Confédération		2 471	2 471	2 449	22
Contribution aux loyers		211	211	203	8
<b>Financement fédéral</b>	<b>7</b>	<b>2 682</b>	<b>2 682</b>	<b>2 652</b>	<b>30</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>8</b>	<b>64</b>	<b>70</b>	<b>61</b>	<b>8</b>
Fonds national suisse (FNS), contributions ordinaires à la recherche		314	292	278	14
Fonds national suisse (FNS), mesures transitoires de la Confédération		n/a	39	29	10
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), contributions ordinaires à la recherche		50	49	45	5
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), mesures transitoires de la Confédération		n/a	1	1	-1
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle), contributions ordinaires à la recherche		98	99	87	12
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle), mesures transitoires de la Confédération		n/a	8	10	-3
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI), contributions ordinaires à la recherche		141	50	65	-16
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI), mesures transitoires de la Confédération		n/a	99	81	18
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)		148	157	142	15
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)		104	137	110	27
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>9</b>	<b>854</b>	<b>929</b>	<b>848</b>	<b>81</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>10</b>	<b>181</b>	<b>141</b>	<b>131</b>	<b>10</b>
<b>Autres produits</b>	<b>11</b>	<b>135</b>	<b>159</b>	<b>169</b>	<b>-10</b>
<b>Produits d'exploitation*</b>		<b>3 916</b>	<b>3 981</b>	<b>3 862</b>	<b>119</b>
Charges de personnel	5, 12, 29	2 661	2 646	2 622	24
Charges de biens et services	13	1 023	967	1 044	-77
Amortissements	21, 22, 24	328	393	328	65
Charges de transfert	14	106	63	63	-
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>4 117</b>	<b>4 068</b>	<b>4 057</b>	<b>12</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 201</b>	<b>- 88</b>	<b>- 195</b>	<b>107</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER*</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>- 10</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises*	20	-	39	14	25
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 193</b>	<b>- 21</b>	<b>- 144</b>	<b>123</b>
Produit total*		3 924	4 047	3 913	134

# Bilan consolidé

Tableau 2: Bilan du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Liquidités et placements à court terme	16	548	633	- 85
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	17	789	775	14
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	17	51	54	- 4
Placements financiers et prêts à court terme	23	1433	1401	32
Stocks	18	16	13	3
Actifs de régularisation	19	82	77	5
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>2 918</b>	<b>2 953</b>	<b>- 35</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations corporelles	21	1782	2137	- 354
Immobilisations incorporelles	21	33	64	- 31
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	17	1781	1242	539
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	17	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	20	308	267	40
Droits d'utilisation activés sur immobilisations corporelles mobilières et immobilières	22	816	-	816
Placements financiers et prêts à long terme	23	87	84	3
Cofinancements	24	116	100	16
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>4 923</b>	<b>3 894</b>	<b>1 028</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 840</b>	<b>6 847</b>	<b>993</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>				
Engagements courants	25	185	223	- 38
Engagements financiers à court terme	26	59	152	- 93
Passifs de régularisation	27	209	213	- 4
Provisions à court terme	28	107	98	9
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>		<b>560</b>	<b>687</b>	<b>- 126</b>
Fonds de tiers affectés	30	2494	1942	552
Engagements financiers à long terme	26	830	239	591
Engagements nets de prévoyance	29	173	596	- 422
Provisions à long terme	28	514	511	2
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>		<b>4 011</b>	<b>3 289</b>	<b>722</b>
<b>Total des capitaux de tiers</b>		<b>4 572</b>	<b>3 976</b>	<b>596</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Réserves de réévaluation		809	392	417
Réserves d'entités associées	20	308	267	40
Dons, soutiens financiers, cofinancements		1082	1050	32
Réserves avec affectation interne/sans affectation		916	941	- 25
Excédent (+)/déficit (-) au bilan		154	221	- 67
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>3 269</b>	<b>2 871</b>	<b>397</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 840</b>	<b>6 847</b>	<b>993</b>

## Tableau des capitaux propres consolidés

Tableau 3: Tableau des capitaux propres du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Réserves de réévaluation	Réserves d'entités associées	Dons, soutiens financiers, cofinancements	Réserves avec affectation interne/sans affectation				Excédent (+)/déficit (-) au bilan	Total des capitaux propres
				Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves avec affectation interne	Réserves sans affectation		
2024									
<b>État au 01.01.2024</b>	<b>508</b>	<b>254</b>	<b>1024</b>	<b>579</b>	<b>43</b>	<b>622</b>	<b>500</b>	<b>225</b>	<b>3133</b>
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	-117								-117
Variations des participations aux entités associées		-1						-	-1
Autres changements								-	-
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	-117	-1						-	-118
Résultat de l'exercice								-144	-144
Transferts durant l'exercice sous revue		14	26					-40	-
Transfert des réserves avec affectation interne				-107	-24	-132	132		-
Affectation des réserves							-180	180	-
Ecart de conversion dans les capitaux propres								-	-
<b>Total des variations</b>	<b>-117</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>-107</b>	<b>-24</b>	<b>-132</b>	<b>-48</b>	<b>-4</b>	<b>-261</b>
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>392</b>	<b>267</b>	<b>1050</b>	<b>472</b>	<b>18</b>	<b>490</b>	<b>451</b>	<b>221</b>	<b>2871</b>
2025									
<b>État au 01.01.2025</b>	<b>392</b>	<b>267</b>	<b>1050</b>	<b>472</b>	<b>18</b>	<b>490</b>	<b>451</b>	<b>221</b>	<b>2871</b>
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	417								417
Variations des participations aux entités associées		2						-	2
Autres changements								-	-
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	417	1						-	419
Résultat de l'exercice								-21	-21
Transferts durant l'exercice sous revue		39	32					-71	-
Transfert des réserves avec affectation interne				-70	13	-57	57		-
Affectation des réserves							-25	25	-
Ecart de conversion dans les capitaux propres								-	-
<b>Total des variations</b>	<b>417</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>-70</b>	<b>13</b>	<b>-57</b>	<b>32</b>	<b>-67</b>	<b>397</b>
<b>État au 31.12.2025</b>	<b>809</b>	<b>308</b>	<b>1082</b>	<b>401</b>	<b>31</b>	<b>433</b>	<b>484</b>	<b>154</b>	<b>3269</b>

Durant l'exercice sous revue, les capitaux propres ont augmenté, passant de 2871 mio CHF à 3269 mio CHF. Cette hausse s'explique principalement par la progression de 417 mio CHF des réserves de réévaluation issues des régimes de prévoyance à prestations définies; la perte annuelle de 21 mio CHF a eu un effet contraire.

### Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation se composent des bénéfiques actuariels et de placement nets cumulés des régimes de prévoyance à prestations définies et s'élevaient à 809 mio CHF au 31 décembre 2025. Les bénéfiques générés par les réévaluations de 417 mio CHF qui ont été comptabilisés durant l'exercice sous revue s'expliquent principalement par des modifications des hypothèses financières, en particulier par l'augmentation du taux d'actualisation, et par un rendement positif des placements (détails, cf. annexe 29 Régimes de prévoyance à prestations définies).

### Dons, soutiens financiers, cofinancements

Les dons, soutiens financiers et cofinancements ont enregistré une hausse de 32 mio CHF au cours de l'exercice sous revue. Celle-ci est principalement due au résultat positif des placements des mandats de gestion de fortune et à une augmentation des cofinancements pour des biens immobiliers appartenant à la Confédération à l'ETH Zurich. En revanche, une utilisation nette résultant des contrats de donation existants a été enregistrée.

### Réserves avec affectation interne

Les réserves avec affectation interne contiennent les engagements financiers des organes de direction (Conseil des EPF, directions des écoles, directions des établissements de recherche) visant à promouvoir les initiatives stratégiques et les projets, y compris les fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques et pour les infrastructures de recherche. La diminution au cours de l'exercice sous revue a été de 57 mio CHF et reflète principalement l'utilisation des fonds pour les projets existants.

Des progrès plus importants ont été réalisés dans les grands axes stratégiques et les initiatives conjointes, dans le programme ETH+ de l'ETH Zurich et dans les projets en lien avec le SLS 2.0 au PSI. A l'EPFL, les fonds non utilisés issus de projets achevés ont entraîné un transfert dans les réserves sans affectation. Il y a eu un nouvel engagement à l'Empa pour l'extension du site de Thoune.

### Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation ont grimpé de 32 mio CHF au cours de l'exercice sous revue. Cette hausse temporaire est surtout imputable à l'EPFL: les mesures d'économie mises en œuvre ainsi que la réévaluation d'un contrat de promotion de la recherche ont généré un excédent net. De plus, le transfert des réserves avec affectation interne a eu un effet haussier. Dans les années à venir, l'EPFL utilisera la majeure partie des réserves ainsi constituées pour financer les deux grands bâtiments prévus et réparer les dégâts causés par les moules Quagga (cf. section Conséquences sur les réserves du Domaine des EPF, p. 5). A l'ETH Zurich, des retards au niveau de certaines constructions et le transfert de crédits qui en a résulté (cf. annexe 5) ont également entraîné une augmentation temporaire des réserves.

Pour les autres institutions, les déficits opérationnels de l'exercice ont été financés par la réduction des réserves. Le Conseil des EPF a utilisé une grande partie de ses réserves pour financer la surbudgétisation résultant de l'allocation de fonds 2025.

### Excédent/ déficit de bilan

L'excédent de 154 mio CHF au bilan au 31 décembre 2025 représente la valeur résiduelle de l'ensemble des capitaux propres, déduction faite des postes de capitaux propres présentés séparément. Il contient le résultat pas encore réparti (excédent/déficit) des exercices précédents, le retraitement négatif résultant du passage aux normes IPSAS et des adaptations liées à ces normes, les augmentations/diminutions des dons, des soutiens financiers, des cofinancements et des réserves d'entités associées, ainsi que l'affectation des réserves de l'année.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau 4: Tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Annexe	2025	2024	Ecart absolu
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 21</b>	<b>- 144</b>	<b>123</b>
Amortissements	21, 22, 24	393	328	65
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	- 39	- 14	- 25
Résultat financier non monétaire	15	- 29	- 39	10
Variation de l'actif circulant net		- 68	- 66	- 2
Variation des engagements nets de prévoyance	29	- 5	- 18	13
Variation des provisions	28	11	- 6	17
Variation des créances à long terme	17	- 534	- 138	- 395
Variation des fonds de tiers affectés	30	552	245	308
Reclassements et autres produits non monétaires		- 1	9	- 10
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>259</b>	<b>156</b>	<b>103</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Investissements</b>				
Immobilisations corporelles	21	- 251	- 329	77
Immobilisations incorporelles	21	- 24	- 12	- 13
Cofinancements	24	- 20	-	- 20
Prêts	23	- 127	- 176	50
Placements financiers à court et à long terme	23	- 89	- 585	496
Investissements, droits d'utilisation activés		-	-	-
<b>Total investissements</b>		<b>- 511</b>	<b>- 1101</b>	<b>590</b>
<b>Désinvestissements</b>				
Immobilisations corporelles	21	9	2	7
Immobilisations incorporelles	21	2	-	2
Cofinancements	24	-	-	-
Prêts	23	101	45	56
Placements financiers à court et à long terme	23	107	469	- 362
<b>Total désinvestissements</b>		<b>219</b>	<b>516</b>	<b>- 297</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>- 291</b>	<b>- 585</b>	<b>294</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	26	-	11	- 11
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	26	- 52	- 10	- 42
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 52</b>	<b>1</b>	<b>- 53</b>
<b>Total flux de trésorerie</b>		<b>- 84</b>	<b>- 429</b>	<b>344</b>
<b>Liquidités et placements à court terme en début de période</b>	16	<b>633</b>	<b>1061</b>	<b>- 428</b>
<b>Total flux de trésorerie*</b>		<b>- 84</b>	<b>- 429</b>	
<b>Liquidités et placements à court terme en fin de période</b>	16	<b>548</b>	<b>633</b>	<b>- 85</b>
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme		- 1	1	- 1
<b>Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:</b>				
Dividendes perçus		9	8	1
Intérêts perçus		5	7	- 2
Intérêts payés		- 12	- 11	- 1

\* Les flux de trésorerie de l'exercice précédent reflétaient l'effet des réaffectations d'investissements financiers visant à optimiser les taux d'intérêt ainsi que les besoins de liquidités supplémentaires pour l'activité opérationnelle.

# Annexe aux comptes annuels consolidés

## 1 Activité économique

Font partie du Domaine des EPF les deux écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPFL – ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer PSI, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Relèvent également du Domaine des EPF le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) en tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance, ainsi que la Commission de recours interne des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité économique, la gestion et le reporting du Domaine des EPF sont disponibles au chapitre Gouvernance (cf. rapport de gestion p. 35 ss).

## 2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2025. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en millions de francs (mio CHF).

### Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 8.0)

### Normes comptables

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF).

## Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
IPSAS 47	Produits des activités ordinaires	01.01.2026
IPSAS 48	Charges de transfert	01.01.2026
IPSAS 49	Régimes de retraite	01.01.2026
	Améliorations des normes IPSAS 2023	01.01.2026*
	Modifications des normes IPSAS: interprétations spécifiques de l'IFRIC	01.01.2026
	Contrats de location concessionnels et autres accords transférant des droits sur des actifs (modifications dans les normes IPSAS 43, 47 et 48)	01.01.2027
	IPSAS 50 Exploration et évaluation des ressources minérales Frais de décapage dans la phase de production d'une mine à ciel ouvert (modifications d'IPSAS 12)	01.01.2027
	Définition du concept d'importance relative (modifications d'IPSAS 1, IPSAS 3 et du cadre conceptuel)	01.01.2027
	Modifications des normes IPSAS suite à l'application d'IPSAS 46 Evaluation	01.01.2028
	IPSAS 33 Première application des normes IPSAS fondées sur la comptabilité d'exercice (version adaptée)	01.01.2028

\* pour les thèmes potentiellement pertinents pour le Domaine des EPF

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels consolidés actuels.

Le Domaine des EPF analyse actuellement les conséquences attendues des normes suivantes sur les comptes annuels consolidés:

- IPSAS 47 Revenus remplace les normes actuelles IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe, IPSAS 11 Contrats de construction à long terme et IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie. Cette nouvelle norme prévoit que, pour la comptabilisation, il faut déterminer si les produits sont issus d'un accord contraignant (*binding arrangement*) ou s'il n'existe pas d'accord de ce type. Un accord contraignant confère aux parties des droits et des obligations dont l'exécution peut être imposée par des moyens juridiques ou équivalents. Cette distinction influence aussi bien la date de saisie des produits que l'inscription au bilan des actifs et des passifs liés à des transactions relatives aux produits.

Le Domaine des EPF s'attend à des répercussions sur son bilan, en raison notamment des nouvelles directives sur la classification et la présentation des transactions relatives aux produits. Tant pour la recherche que pour les donations assorties de conditions en matière d'utilisation des fonds, il existe un nombre important de contrats qui sont inscrits au bilan selon IPSAS 23 et dont le montant total remplit les critères de comptabilisation d'une créance selon IPSAS 23. Dans le cas des contrats de recherche, l'exécution du contrat est souvent soumise à des conditions, ce qui entraîne la comptabilisation d'un engagement lié à des fonds de tiers affectés à long terme. Tous les contrats de recherche classés jusqu'à présent sous IPSAS 23 ainsi que de nombreux contrats de donation sont traités comme des accords contraignants (*binding arrangements*) dans le cadre d'IPSAS 47. Les actifs et engagements résultant de ces accords ne sont donc indiqués qu'en cas de prestation différée ou de droit différé à une prestation.

- Les créances ne sont comptabilisées que si le droit à la rémunération n'est soumis à aucune condition. Les dons qui ont été comptabilisés sans condition selon IPSAS 23 sont classés comme des accords contraignants selon IPSAS 47 si les dispositions relatives à l'utilisation des fonds sont suffisamment spécifiques pour qu'il y ait des obligations de conformité. Le bilan du Domaine des EPF s'en trouve ainsi considérablement réduit.

La date de réalisation des produits liés aux dons classés comme des accords contraignants est également modifiée. Ces contrats de donation comprennent généralement des obligations de fournir des prestations qui seront échelonnées dans le temps. Par conséquent, une part importante des réserves provenant de dons, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres selon IPSAS 23, figurent dans les capitaux de tiers selon IPSAS 47. L'impact sur les produits des donations pour l'année de la première application par le Domaine des EPF reste à déterminer et dépend de différents facteurs, y c. du volume des dons au cours des différentes années et des options que le Domaine des EPF choisira d'exercer lors de cette première application.

- IPSAS 48 Charges de transferts contient des dispositions relatives à l'inscription au bilan et à la publication des charges de transfert et comble ainsi une lacune dans les normes IPSAS. Comme IPSAS 47 Revenus, IPSAS 48 repose sur le concept des accords contraignants. Pour comptabiliser les charges de transfert, il faut savoir si la transaction comprend un droit à l'exécution de l'engagement (par le destinataire du transfert). Ce droit invocable en justice est indiqué en tant qu'actif par l'auteur du transfert, puis comptabilisé en tant que charge lorsque ce droit s'éteint. Le Domaine des EPF ne prévoit pas d'impact significatif sur le bilan consolidé, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF. Ces points sont toutefois en cours de clarification.
- Les contrats de location concessionnels et autres accords de transfert de droits sur des actifs donnent lieu à des adaptations des normes IPSAS 43, IPSAS 47 et IPSAS 48. Celles-ci traitent, entre autres, de l'application de ces normes aux accords d'utilisation d'immobilisations corporelles conclus à titre gratuit ou à des conditions non conformes au marché.
- Modifications des normes IPSAS: les interprétations spécifiques de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) visent à réaliser l'objectif de l'*International Public Sector Accounting Standards Board* (IPSASB) consistant à étendre les normes IPSAS existantes à certaines interprétations précises déjà publiées par l'*IFRS Interpretations Committee*. Selon les cas, des adaptations peuvent être pertinentes pour le Domaine des EPF sur la base d'IFRIC 1 Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires et IFRIC 14. Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction. Les clarifications requises sont en cours.
- Les modifications des normes IPSAS suite à l'application d'IPSAS 46 Evaluation marquent la fin de la deuxième étape du projet d'évaluation de l'IPSASB. Après la publication d'IPSAS 46 en mai 2023, l'IPSASB a analysé l'applicabilité de la valeur d'exploitation actuelle à certaines normes IPSAS. L'IPSASB est arrivé à la conclusion que la valeur d'exploitation actuelle devrait être introduite dans les normes IPSAS 12 Stocks et IPSAS 21 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie.

## Modifications dans la présentation des comptes en raison de nouvelles normes IPSAS

### IPSAS 43 Contrats de location

Le Domaine des EPF a appliqué la norme IPSAS 43 Contrats de location pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour les preneurs de leasing, IPSAS 43 introduit une approche uniforme de l'inscription au bilan des contrats de leasing. Cette approche prévoit que, pour tous les contrats de leasing, il convient de comptabiliser les actifs pour les droits d'utilisation des actifs loués, d'une part, et les engagements pour les obligations de paiement contractées, d'autre part. La distinction entre les contrats de leasing financier et opérationnel, qui était requise jusqu'à présent par IPSAS 13 Contrats de location, n'est donc plus nécessaire pour le preneur de leasing. Contrairement à la présentation actuelle des charges de leasing opérationnel, les amortissements des droits d'utilisation ainsi que les charges d'intérêts résultant de l'actualisation des engagements de leasing seront désormais comptabilisés. Dans le tableau des flux de trésorerie, la part d'amortissement provenant des contrats de leasing nouvellement inscrits au bilan réduit les flux de trésorerie provenant des activités de financement et non plus les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les paiements d'intérêts continuent d'être comptabilisés comme des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les exigences d'inscription au bilan pour le bailleur restent pratiquement inchangées. S'agissant de l'inscription au bilan, le bailleur continue d'opérer une distinction entre les contrats de leasing financier et opérationnel.

Le Domaine des EPF a choisi l'approche rétrospective modifiée pour la première application d'IPSAS 43. Pour des raisons de simplification, il a renoncé à une réévaluation visant à déterminer si un contrat existant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 constituait ou comprenait un leasing. Pour les contrats précédemment classés en tant que leasings opérationnels, un montant équivalent a été inscrit à la fois à l'actif et au passif, correspondant à la valeur actuelle des paiements de leasing résiduels à venir. Les contrats de leasing qui, à la date d'application, avaient encore une durée résiduelle inférieure à douze mois n'ont pas été portés au bilan, comme les contrats de leasing à court terme. Les redevances liées à ces contrats de leasing ont été comptabilisées de manière linéaire comme des charges sur la durée du contrat de leasing. Les options de prolongation et de résiliation ont été réévaluées lors de la première application d'IPSAS 43 dans le cadre de l'évaluation de la durée du contrat de leasing.

La reprise des engagements de leasing opérationnel au 31 décembre 2024 dans les engagements de leasing figurant au bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2025 se présente comme suit:

Tableau 5: Reprise des engagements de leasing opérationnel

	mio CHF
<b>Paielements minimaux futurs des redevances de leasing opérationnels non résiliables au 31.12.2024</b>	<b>592</b>
Réévaluation de la durée du leasing en fonction des options de prolongation ou de résiliation	195
Allègement pour les contrats de leasing à court terme	- 2
Autres effets	- 78
<b>Engagements de leasing bruts au 01.01.2025</b>	<b>707</b>
Actualisation	- 35
<b>Engagements de leasing supplémentaires du fait de la première application d'IPSAS 43 au 01.01.2025</b>	<b>672</b>
Valeur actuelle des engagements de leasing financier au 31.12.2024	304
<b>Engagements de leasing au 01.01.2025</b>	<b>976</b>

Les engagements de leasing ont été actualisés sur la base du taux marginal d'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le taux moyen était de 0,56%. Les autres effets comprennent essentiellement des adapta-

tions de redevances de leasing variable qui ont été comptabilisées en tant que redevances de leasing opérationnel mais ne sont pas inscrites au bilan sous IPSAS 43, ainsi que des loyers payés d'avance.

La première application d'IPSAS 43 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 a donné lieu à la comptabilisation de droits d'utilisation supplémentaires à hauteur de 680 mio CHF et d'engagements de leasing additionnels d'un montant de 672 mio CHF. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été adaptés. Le passage à IPSAS 43 n'a aucune incidence sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées régit l'inscription au bilan et l'évaluation des actifs non courants détenus en vue de la vente et spécifie la présentation ainsi que la publication des activités abandonnées. La première application d'IPSAS 44 ne donne lieu à aucun effet significatif au sein du Domaine des EPF pour les raisons suivantes: il n'existe, au 31 décembre 2025, aucune transaction dans les comptes ni aucune nouvelle transaction durant l'exercice sous revue qui remplisse les critères requis pour être classée dans cette catégorie d'actifs.

#### **IPSAS 45 Immobilisations corporelles**

IPSAS 45 *Immobilisations corporelles* remplace IPSAS 17, la norme traitant du même sujet jusqu'à présent. Cette nouvelle norme comprend un modèle d'évaluation supplémentaire («*current operational value*»). Elle intègre en outre l'obligation d'inscrire à l'actif et de publier les biens culturels qui répondent à la définition d'une immobilisation corporelle.

Dans le cadre d'IPSAS 17, le Domaine des EPF avait fait usage de la possibilité de ne pas comptabiliser les biens culturels. Les actifs présentant un intérêt culturel comprennent les collections d'œuvres d'art et d'objets relevant des sciences naturelles ainsi que diverses archives qui ont été analysées afin d'identifier la présence de biens culturels au sens d'IPSAS 45. Au vu de leur évolution historique, de leur utilisation et de leur orientation spécifique, toutes les collections ont été définies comme une «collection» à part entière au bilan. L'analyse des particularités des biens culturels ainsi que l'évaluation des actifs ont donc été effectuées à l'échelle des collections. Certaines collections présentent les caractéristiques des biens culturels prévues par IPSAS 45. Elles remplissent en outre les conditions relatives aux actifs au sens d'IPSAS 1.

Les collections qui ne peuvent pas être évaluées de manière fiable ne sont pas inscrites au bilan. A la date de la première application, le Domaine des EPF ne disposait d'aucune collection satisfaisant aux critères de comptabilisation. Une sélection représentative des principales collections est présentée au point 21 de l'annexe.

#### **IPSAS 46 Evaluation**

IPSAS 46 Evaluation introduit les principes applicables à la première évaluation ainsi qu'aux évaluations ultérieures pour toutes les normes IPSAS. Cette norme contient, d'une part, pour la première fois des lignes directrices générales concernant la valeur actuelle à indiquer et, d'autre part, un modèle d'évaluation supplémentaire («*current operational value*»), qui propose une base de calcul alternative pour certains actifs du secteur public. La première application d'IPSAS 46 n'a pas d'incidence directe significative sur le Domaine des EPF. Selon nos prévisions, les effets ne se feront sentir que lors de la deuxième étape du projet de l'IPSASB, qui porte sur les modifications des normes IPSAS résultant de l'application de la norme IPSAS 46 Evaluation (cf. la rubrique Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées dans la présente annexe).

### 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels consolidés reflètent fidèlement (*true and fair view*) la situation patrimoniale, financière et des revenus du Domaine des EPF.

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

#### Consolidation

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent les comptes annuels des deux EPF, des quatre établissements de recherche, du Conseil des EPF, ainsi que ceux de toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle d'une ou plusieurs institutions mentionnées ou du Conseil des EPF. La valeur des participations dans des entités associées est également incluse dans les comptes consolidés.

On parle de contrôle lorsque, du fait de son engagement dans une entité, l'institution qui exerce ce contrôle ou le Conseil des EPF détient un pouvoir de décision sur les activités importantes pour la marche des affaires de l'entité et est, de ce fait, en mesure d'influencer ses résultats économiques. L'entité qui exerce le contrôle s'expose également à des résultats économiques variables ou dispose de droits sur ceux-ci. On considère généralement qu'il y a contrôle lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés au sein de l'entité. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes individuels des institutions, du Conseil des EPF et des entités contrôlées. Les créances, engagements, produits et charges issus de transactions internes au sein du Domaine des EPF ainsi que les participations et les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation. L'ensemble des comptes sont établis selon des principes homogènes, généralement à la même date.

Pour les entités contrôlées, il arrive que, du fait des délais impartis, les comptes de l'année précédente soient utilisés au lieu de ceux établis au 31 décembre de l'exercice sous revue. Une part négligeable des comptes consolidés du Domaine des EPF contient les comptes de l'exercice précédent, qui sont ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice sous revue.

Les participations dans des entités acquises durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent durant deux années consécutives les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte du contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente.

Il n'existe au sein du Domaine des EPF aucun intérêt non contrôlant (participation minoritaire) à prendre en compte.

Sont considérées comme des entités associées les entités sur lesquelles l'une des institutions ou le Conseil des EPF exerce une influence déterminante sans toutefois les contrôler. Généralement, une participation dans une entité associée est déterminante lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF dispose de 20 à 50% des droits de vote. Ces participations ne sont pas entièrement consolidées, mais prises en compte selon la méthode de mise en équivalence et inscrites au bilan en tant que participations dans des entités associées. Avec la méthode de mise en équivalence, la valeur de la participation correspond à la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée proportionnellement des éventuelles modifications dans les actifs nets de l'entité associée.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée à l'annexe 35 Relations avec des entités contrôlées et associées.

## Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

L'actif et le passif des entités contrôlées avec une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de la clôture, tandis que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie le sont au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Tableau 6: Principaux taux de change

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2025	31.12.2024	2025	2024
EUR	1	0,9305	0,9389	0,9370	0,9524
USD	1	0,7923	0,9063	0,8307	0,8801
GBP	1	1,0674	1,1364	1,0938	1,1251
SGD	1	0,6168	0,6642	0,6353	0,6588

## Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Dans le cas des contrats de construction (IPSAS 11), les produits et les coûts générés par le contrat à la date de clôture des comptes sont comptabilisés comme des charges et des produits en fonction de l'état d'avancement des travaux. Les produits générés par le contrat sont évalués à la valeur réelle de la contrepartie reçue ou due. Le calcul des coûts pour les charges générées par le contrat est effectué à l'aide de méthodes prévisionnelles adaptées. Les contrats de construction affichant un solde passif sont comptabilisés comme des dettes, ceux affichant un solde actif comme des actifs.

Les produits sont structurés comme suit:

### Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilisent les institutions du Domaine des EPF. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

#### **Taxes d'études, formation continue**

Les produits provenant des taxes d'études, contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

#### **Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques**

Les deux EPF et les institutions du Domaine des EPF se voient verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions sont qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

#### **Dons et legs**

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Ces dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- **Les prestations en nature sous forme de biens** (*goods in-kind*) sont comptabilisées au moment de la signature du contrat et portées à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.
- **Les droits d'utilisation d'actifs obtenus** (*donated rights*) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits. Ceux obtenus au sens d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, celle-ci est inscrite au passif, et le produit est reconnu chaque année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement reconnu lors de l'activation de l'actif.
- **Les prestations en nature obtenues sous forme de services** (*services in-kind*) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, de les distinguer et de les évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournies dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est mentionnée en annexe.

#### **Autres produits**

Les autres produits incluent notamment les autres produits de prestations de services et les produits des immeubles. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

#### **Liquidités et placements à court terme**

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les avoirs à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment du placement est de moins de 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

#### **Créances**

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, Innosuisse et la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet défini par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

## Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur nette de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Tableau 7: Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation ETH Zurich / EPFL	Durée d'utilisation établissements de recherche et Conseil des EPF
<b>Immobilisations corporelles immobilières</b>		
Terrains	illimitée	illimitée
Aménagements spécifiques au locataire jusqu'à 1 mio CHF	10 ans	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire à partir de 1 mio CHF	selon les composants	selon les composants
Constructions et bâtiments	selon les composants <sup>1</sup>	selon les composants <sup>1</sup>
Biotopes et géotopes	illimitée	illimitée
<b>Immobilisations corporelles mobilières</b>		
Machines, appareils, outillages, équipements	5 ans	5–10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	5 ans	4–7 ans
Mobilier	5 ans	5–10 ans
Informatique et communications	3 ans	3–7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	–	10–40 ans <sup>2</sup>
Biens culturels	À déterminer au cas par cas (durée d'utilisation illimitée possible)	

<sup>1</sup> La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20–100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

<sup>2</sup> On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques au locataire et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte. Pour les entrées d'immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément, au cas où elles représentent une part significative du total de la valeur d'acquisition en raison de durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements qui permettront de dégager un avantage économique ou public sur plusieurs années et dont la valeur peut être déterminée de façon fiable sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

Les biens culturels sont des actifs qui se distinguent par leur rareté, leur caractère irremplaçable, leur utilisation limitée et/ou leur importance particulière en raison de leurs caractéristiques architecturales, artistiques, culturelles, environnementales, historiques, scientifiques, technologiques ou autres. Si les biens culturels permettent de dégager un avantage économique ou public à long terme et que leur valeur peut être déterminée de façon fiable, ils sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. La durée d'utilisation des biens culturels est déterminée séparément pour chacun d'entre eux. Les biens culturels peuvent avoir une durée d'utilisation indéterminée, puisqu'ils sont généralement conservés dans le but de les préserver pour les générations futures en raison de leur importance et que des mesures appropriées sont prises pour assurer leur conservation. Les biens culturels avec une durée d'utilisation indéterminée ne sont pas amortis, mais soumis chaque année à une vérification de leur valeur. Les biens culturels qui ne remplissent pas les critères d'inscription à l'actif sont publiés au point 21 de l'annexe sous Immobilisations corporelles.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont comptabilisés comme des produits ou des charges d'exploitation.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée individuelle à déterminer, sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

## Dépréciations d'actifs non financiers (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'utilisation ou de vente nette, la différence est comptabilisée avec effet sur le résultat. Si l'objectif principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance des flux monétaires.

### Actifs financiers

Le Domaine des EPF inscrit au bilan les corrections de valeur concernant les pertes sur créances attendues (ECL) pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Il calcule les corrections de valeur sur créances à hauteur des pertes sur créances attendues sur la durée de vie de l'actif concerné (approche simplifiée). Pour les instruments financiers suivants, la correction de valeur est calculée à hauteur de la perte sur créances attendue à 12 mois (approche à trois niveaux):

- Prêts avec faible risque de défaut à la date de clôture du bilan, et
- Avoirs bancaires pour lesquels le risque de défaut n'a pas augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale.

Les corrections de valeur sur créances avec contrepartie et sur créances sans contrepartie sont toujours évaluées à hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie (approche simplifiée) au moyen d'une matrice de correction de valeur pour les portefeuilles de créances. Dans certains cas, une créance ne peut pas être attribuée à un portefeuille et est donc évaluée séparément. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, complétées si possible par des données

actuellement observables et par une hypothèse quant à l'évolution future. Aucune correction de valeur n'est comptabilisée sur la part pour laquelle une obligation de prestation selon IPSAS 23 est encore inscrite au passif.

Afin de déterminer si le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale et d'évaluer les pertes sur créances attendues, le Domaine des EPF tient compte d'informations appropriées, pertinentes, fiables et disponibles rapidement à peu de frais. Cela inclut des informations et analyses tant quantitatives que qualitatives reposant sur des expériences passées du Domaine des EPF et sur des estimations fondées, y compris, si possible, sur des informations prospectives. Le Domaine des EPF part entre autres du principe que le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative lorsque cet actif est échu depuis plus de 30 jours.

#### *Présentation de la dépréciation pour les pertes sur créances attendues dans le bilan*

Les dépréciations sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

#### *Utilisation des dépréciations*

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsqu'après une estimation adéquate, le Domaine des EPF ne considère pas que cet actif soit complètement ou partiellement réalisable. Pour ce faire, le Domaine des EPF procède à une estimation individuelle du moment et du montant de la dépréciation. Dans ce contexte, le Domaine des EPF s'attend à ce que l'actif financier concerné puisse être encaissé. Si le Domaine des EPF ne prévoit pas d'encaissement significatif, le montant de la dépréciation est utilisé, et l'actif en question est décomptabilisé.

## Leasing

### **Contrats de leasing (méthode utilisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)**

Au début d'un contrat, une évaluation est effectuée pour déterminer si celui-ci constitue un contrat de leasing ou s'il en comprend un. Tel est le cas lorsque le contrat donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié contre paiement pour une durée déterminée.

### **Preneur de leasing**

À la date de mise à disposition, on comptabilise un actif pour le droit d'utilisation accordé et un engagement de leasing. Lorsqu'un contrat de leasing comprend à la fois des composantes locatives et non locatives, la composante locative et la composante non locative correspondante sont portées au bilan en tant que composante locative unique au sein du Domaine des EPF.

Le droit d'utilisation est initialement évalué à un coût d'acquisition correspondant à la première évaluation de l'engagement de leasing. Il est ajusté en fonction des paiements effectués à la date de mise à disposition ou avant cette date, auxquels s'ajoutent les coûts devant être comptabilisés selon IPSAS 43. Par la suite, le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire à partir de la date de mise à disposition et jusqu'à la fin de la durée du leasing. Le droit d'utilisation est en outre corrigé régulièrement pour tenir compte des éventuelles dépréciations.

L'engagement de leasing est initialement évalué à la valeur actuelle des redevances de leasing qui n'ont pas encore été payées à la date de mise à disposition et actualisées sur la base du taux d'intérêt sous-jacent au contrat de leasing, ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé facilement, sur la base du taux marginal d'endettement du Domaine des EPF. Le taux marginal d'endettement se fonde sur les taux d'intérêt sans risques de la Confédération, qui sont adaptés en fonction de différents facteurs, y compris le type d'actif.

Les redevances de leasing prises en compte dans l'évaluation de l'engagement de leasing comprennent les paiements fixes contractuellement, y c. les paiements fixes en substance ainsi que les redevances de leasing variables si elles sont couplées à un indice ou à un taux (d'intérêt). L'engagement comprend en outre les redevances de leasing pour les options de prolongation s'il est suffisamment sûr qu'elles seront exercées et les pénalités financières en cas de résiliation anticipée du contrat de leasing, sauf s'il est suffisamment sûr que celui-ci ne sera pas résilié de façon prématurée.

L'engagement de leasing est évalué à la valeur comptable amortie à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Il est réévalué lorsque les redevances de leasing à venir sont modifiées en raison d'une variation des taux d'intérêt ou des indices, ou que l'estimation relative à l'exercice d'une option de prolongation ou de résiliation change. Il est indiqué dans le bilan sous les engagements financiers.

Les contrats de leasing à court terme, dont la durée maximale ne dépasse pas douze mois à la date de la mise à disposition, ne sont pas inscrits au bilan. Les redevances de leasing en lien avec ces contrats de leasing sont comptabilisées linéairement en charges.

### Bailleur

Lorsque le Domaine des EPF assume le rôle de bailleur, il détermine au début de chaque contrat s'il s'agit d'un leasing financier ou d'un leasing opérationnel. Pour ce faire, une estimation globale est effectuée afin de déterminer si l'ensemble des opportunités et des risques liés à la propriété de l'actif sous-jacent sont essentiellement transférés avec le contrat de leasing. Si tel est le cas, le contrat de leasing est considéré comme un leasing financier. Dans le cas contraire, il est considéré comme un leasing opérationnel.

En cas de sous-location, le leasing principal et la sous-location sont évalués séparément. Le contrat de sous-location est évalué sur la base du droit d'utilisation issu du contrat de leasing principal.

### Méthode utilisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au Domaine des EPF, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte. Les autres contrats de leasing pour lesquels le Domaine des EPF est le preneur de leasing ou le bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que charges dans la période concernée. Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

### Placements financiers et prêts

Le Domaine des EPF classe et évalue un actif financier comme suit lors de sa comptabilisation initiale:

- Au coût amorti (CA):
  - Il s'agit ici d'instruments de dette détenus pour encaisser des flux de paiement contractuels qui sont exclusivement des paiements du principal ou d'intérêts. Cela inclut surtout les prêts et les dépôts à terme.
  - Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan soit au coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF ainsi que prêts et dépôts à court terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF), soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF).
  - Le coût amorti est réduit par le montant des dépréciations. Les produits des intérêts, gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés avec effet sur le résultat.
- Avec effet sur le résultat à la juste valeur (FV compte de résultat):
  - Les actifs financiers détenus dans le but d'être négociés ainsi que les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeur et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

## Immeubles détenus en tant qu'investissement financier

Les immeubles détenus directement en tant qu'investissement financier ne sont indiqués séparément que s'ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et publiés dans les immobilisations corporelles.

## Cofinancements

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction concernant des immeubles appartenant à la Confédération.

L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents, que la Confédération inscrit au bilan au coût d'acquisition ou au coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés. Du fait des amortissements en cours, la valeur des cofinancements est réduite dans la même proportion que celle des immeubles sous-jacents. Les co-financements sont présentés à l'actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

## Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants dans le bilan intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

## Engagements financiers

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d'activités de financement et des valeurs de remplacement négatives résultant d'instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d'intérêts. Les engagements sont considérés comme étant à court terme si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. L'évaluation est effectuée généralement au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

## Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel est dû à un événement passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

## Régimes de prévoyance à prestations définies

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d'IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (*defined benefit obligation, DBO*), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La Caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits à l'annexe 29 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Les engagements de prévoyance et les services passés sont déterminés chaque année par des experts externes, selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (*projected unit credit method, PUC*). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont actualisées à la date de l'évaluation, en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les engagements de prévoyance ont été évalués sur la base de l'effectif actuel des assurés de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2025 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2025 (p. ex. LPP 2020), en tenant compte des plans de prévoyance de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2025, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. La juste valeur des actifs du régime est utilisée en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2025.

La prise en compte du *Risk Sharing* (partage des risques) dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait dans le cadre d'une évaluation en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on vérifie si une lacune de financement structurelle selon la LPP, actuelle ou future, peut être établie. Si tel est

le cas, d'éventuelles mesures liées aux prestations (abaissement du taux de conversion et mesures d'accompagnement telles que versement d'avoires de vieillesse, adaptation des cotisations) sont prises en compte dans les calculs. Une éventuelle lacune de financement résiduel selon IPSAS est répartie dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de ce déficit de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Depuis l'introduction du *Risk Sharing*, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du *Risk Sharing* ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

L'éventuel actif net de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies est comptabilisé à la valeur la plus faible entre l'excédent de couverture (après déduction d'une contribution des employés de 50%) et la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de remboursements ou de réductions de futurs paiements de cotisations (*Asset Ceiling* / plafonnement des actifs).

Dans le compte de résultat, les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance figurent dans les charges de personnel.

Les modifications et les indemnités de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

## Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets affectés, issus de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme des fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme, puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Celles-ci représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

## Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres du Domaine des EPF est la suivante:

### **Réserves de réévaluation** (opérations sans incidence sur le résultat):

Cette position comprend les réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance. Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.

### **Réserves d'entités associées**

Cette position contient les réserves issues de la part aux capitaux propres des entités associées, qui est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces réserves ne sont pas directement accessibles et elles sont affectées.

### **Dons, soutiens financiers et cofinancements**

Cette position comprend les fonds de tiers non encore utilisés provenant de dons, de legs ainsi que d'autres types de soutiens financiers, qui sont soumis à conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux de tiers. Il s'agit exclusivement de fonds provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Les revenus générés par les placements issus des fonds de tiers et les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) sont également comptabilisés dans cette catégorie. De plus amples informations sur les cofinancements sont disponibles dans la section «Cofinancements».

### **Réserves avec affectation interne**

- **Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche:** cette position montre qu'il existe différents engagements internes et que des réserves correspondantes doivent être constituées afin de couvrir ces engagements internes. Il s'agit de réserves pour les projets de formation et de recherche, qui comprennent également les engagements liés aux nominations, c'est-à-dire des fonds que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs obtiennent dans le cadre des accords contractuels pour l'installation de leur chaire.
- **Réserves affectées en interne à des projets d'infrastructure et d'administration:** cette position comprend les réserves constituées pour les projets de construction ayant subi des retards et dans le cadre de plans d'épargne spécifiques destinés à des projets d'infrastructure concrets et des projets administration.

### **Réserves sans affectation**

Les réserves sans affectation comprennent les fonds qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation liée à une période ou à un objectif particulier.

Les réserves doivent avoir été réalisées. Leur constitution et leur dissolution interviennent au sein des capitaux propres.

### **Excédent/déficit au bilan**

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des augmentations ou diminutions (transferts durant l'exercice sous revue) des dons, soutiens financiers et cofinancements, des réserves d'entités associées et des affectations ou dissolutions de réserves (affectation du réserve).

Le report de résultat varie chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, il existe des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

### **Engagements conditionnels et créances conditionnelles**

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Il s'agit aussi d'un engagement actuel résultant d'un événement passé dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position possible de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

### **Engagements contractuels**

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total des flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme», compte tenu de l'influence des devises dans la consolidation de participations étrangères.

## Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont définis en tant que secteurs. Les secteurs reflètent l'autonomie des institutions sur le plan opérationnel. Les transferts intersectoriels sont effectués sur la base des coûts.

# 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

## Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels consolidés implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations. Cela concerne notamment les cas suivants:

### **Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles**

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et d'expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et sur la valeur comptable future.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou *impairment*).

### **Durée du contrat de leasing et nécessité de déterminer si l'exercice des options de prolongation est suffisamment sûr**

La durée du leasing influence le montant des droits d'utilisation et des engagements de leasing. Elle est estimée en tenant compte des options de prolongation et de résiliation si leur exercice est considéré comme suffisamment sûr. Une réévaluation est effectuée en cas de changements importants des circonstances pouvant être contrôlés par le preneur. Cette estimation peut différer de la durée de location effective.

### **Provisions, créances conditionnelles et engagements conditionnels**

L'évaluation des provisions, des créances conditionnelles et des engagements conditionnels comporte une marge d'appréciation importante en ce qui concerne la probabilité et le volume des entrées et sorties de fonds. Par conséquent, les flux de trésorerie effectifs peuvent être plus ou moins importants.

### Régimes de prévoyance à prestations définies

Le calcul des engagements nets de prévoyance ou de l'actif net de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.

### Comptabilisation des dons

Le Domaine des EPF obtient régulièrement des dons sous forme de valeurs patrimoniales qui, selon les normes IPSAS, doivent être portées à l'actif au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation du management.

### Taux d'actualisation

Pour l'actualisation des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur une prime de risque d'insolvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

### Correction de valeur pour les pertes sur créances attendues

Concernant l'évaluation de la correction de valeur liée aux pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie, les hypothèses-clés permettant de calculer les probabilités de défaut sont soumises à des incertitudes en termes d'évaluation.

## Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

### Invasion des systèmes de refroidissement de l'EPFL par des moules quagga

Les systèmes de refroidissement de l'EPFL sont colonisés par les moules quagga, une espèce invasive. Ils sont toujours en service, et l'EPFL a pris les premières mesures pour assurer la poursuite de l'exploitation, mais prévoit également d'autres mesures pour assainir ces systèmes. Le coût de l'ensemble des mesures est estimé à environ 69 mio CHF. Par courrier du 29 février 2024, le Conseil fédéral a précisé qu'en raison de la situation financière tendue de la Confédération, le Domaine des EPF devra vraisemblablement assumer lui-même ces coûts. Puisqu'il s'agit de l'assainissement de bâtiments appartenant à la Confédération qui sont comptabilisés en dehors du périmètre comptable du Domaine des EPF et qu'il n'y a pas non plus d'événement contraignant pour le Domaine des EPF au sens d'IPSAS 19, l'EPFL n'a constitué aucune provision dans ses comptes annuels consolidés.

### Immobilisations corporelles

Après vérification, la durée d'utilisation effective des accélérateurs de particules du PSI s'élève à 45 ans en 2019. Les installations techniques d'exploitation sont en principe amorties sur 10 à 40 ans, mais il est possible de déroger exceptionnellement à cette règle. Sur la base de données techniques et des expériences acquises en la matière, il convient dans ce cas de prévoir une durée d'utilisation plus longue.

**Provisions**

Il existe au PSI des provisions à hauteur de 438 mio CHF (2024: 443 mio CHF, cf. annexe 28 Provisions) pour le démantèlement des accélérateurs du PSI et l'élimination des déchets radioactifs.

Ce montant repose sur des estimations des frais liés à l'élimination des déchets pour la Confédération et le Domaine des EPF, ces estimations étant basées sur l'étude de coûts concernant le stockage en couches géologiques profondes qui a été réalisée par Swissnuclear en 2021 (KS21). Le Conseil fédéral a pris acte de cette étude le 15 décembre 2023. Ce montant correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

Il est renoncé à tenir compte d'un taux de renchérissement et d'un escompte concomitant des provisions puisque cela ne permettrait pas de tirer de conclusion fiable. Le renchérissement ainsi que les sorties de fonds prévues dépendent, pour une large part, de la date du stockage définitif.

L'estimation des frais globaux de l'élimination des déchets radioactifs pour la Confédération est actualisée tous les cinq ans.

Les provisions pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération figurent dans la comptabilité immobilière tenue sur mandat (Confédération; OFCL UA 620).

## 5 Comparaison par rapport au budget

Tableau 8: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé) – comparaison comptes 2025/budget 2025 définitifs

mio CHF	Budget 2025			Réalisé 2025	Ecart vs B2025 Définitif absolu
	Approuvé	Réconciliation de la contribution financière de la Confédération/ Effets IPSAS	Définitif		
Contribution financière de la Confédération	2 453	18	2 471	2 471	–
Contribution aux loyers	211	–	211	211	–
<b>Financement fédéral</b>	<b>2 664</b>	<b>18</b>	<b>2 682</b>	<b>2 682</b>	<b>–</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>64</b>	<b>–</b>	<b>64</b>	<b>70</b>	<b>6</b>
Fonds national suisse (FNS)	314	–	314	331	17
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	50	–	50	50	–
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	98	–	98	106	9
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI)	141	–	141	149	8
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	148	–	148	157	9
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	104	–	104	137	33
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>854</b>	<b>–</b>	<b>854</b>	<b>929</b>	<b>75</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>181</b>	<b>–</b>	<b>181</b>	<b>141</b>	<b>– 40</b>
<b>Autres produits</b>	<b>135</b>	<b>–</b>	<b>135</b>	<b>159</b>	<b>24</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 898</b>	<b>18</b>	<b>3 916</b>	<b>3 981</b>	<b>65</b>
Charges de personnel	2 664	– 4	2 661	2 646	– 15
Charges de biens et services	1 023	–	1 023	967	– 56
Amortissements	328	–	328	393	65
Charges de transfert	88	18	106	63	– 43
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 103</b>	<b>14</b>	<b>4 117</b>	<b>4 068</b>	<b>– 49</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>– 205</b>	<b>4</b>	<b>– 201</b>	<b>– 88</b>	<b>113</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>19</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	39	39
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>– 196</b>	<b>4</b>	<b>– 193</b>	<b>– 21</b>	<b>171</b>

Tableau 9: Transferts de fonds Domaine des EPF, budget 2025

Crédit: A231.0181 Contribution financière de la Confédération	Conseil des EPF	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Total Crédit
<b>Etat au 01.01.2025 (Arrêté fédéral la du 19.12.2024)</b>	<b>28,3</b>	<b>1242,1</b>	<b>669,1</b>	<b>292,7</b>	<b>59,9</b>	<b>104,7</b>	<b>55,8</b>	<b>2452,6</b>
Variations:								
<b>Transfert de crédit Flexibilité</b>								
Transfert de crédit en faveur du crédit A231.0181 «Contribution financière du Domaine des EPF» au sens de l'art. 7, al. 5, AF la	–	10,0	6,0	–1,0	0,3	1,5	1,2	18,0
<b>Cessions, Conseil des EPF:</b>								
Infrastructures de recherche et grands projets de recherche nationaux	–6,3	5,2	1,1	–	–	–	–	–
Projets stratégiques, enseignement et recherche	–9,9	3,7	3,5	2,0	0,2	0,3	0,2	–
<b>Transferts de fonds au sein des grands axes stratégiques de recherche (SFA) et initiatives conjointes (IC) dans le cadre des priorités stratégiques:</b>								
Santé personnalisée et technologies associées (SFA)	–	–3,6	2,5	0,7	–	0,5	–	–
Advanced Manufacturing (SFA)	–	0,4	0,3	0,1	–	–0,8	–	–
Science des données (SFA)	–	6,5	–8,1	1,2	0,3	0,1	–	–
Energie, climat et durabilité de l'environnement (IC)	–	–0,4	0,4	1,1	–0,2	–1,0	0,0	–
Engagement et dialogue avec la société (IC)	–	0,4	–0,1	–0,1	0,1	–0,1	–0,2	–
Divers transferts de fonds	–	–	–0,1	–1,1	–	1,3	–0,1	–
<b>Etat au 31.12.2025</b>	<b>12,1</b>	<b>1264,2</b>	<b>674,6</b>	<b>295,6</b>	<b>60,7</b>	<b>106,4</b>	<b>56,9</b>	<b>2470,5</b>

Le budget 2025 approuvé par le Parlement le 19 décembre 2024 comprend l'augmentation de la contribution financière autorisée par l'Arrêté fédéral la relatif au budget 2025, de 13 mio CHF, à 2453 mio CHF (Tome 3, Arrêtés fédéraux). Le résultat de l'exercice consolidé 2025 budgétisé s'élève à –196 mio CHF selon le rapport sur le budget 2025 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juillet 2024).

Par rapport au budget 2025 approuvé, le budget définitif 2025 comporte un ajustement qui a conduit à un résultat de l'exercice 2025 budgétisé de –193 mio CHF. Il s'agit de la comptabilisation, dans les charges de personnel, des charges de prévoyance nettes selon IPSAS 39, d'un montant de –4 mio CHF.

En revanche, les transferts de fonds présentés dans le tableau ci-dessus n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2025 budgétisé, car les produits et les charges ont enregistré les mêmes variations.

- Transferts de fonds au sein du Domaine des EPF;
- Transfert de crédit, neutre sur le plan du budget, au niveau de la Confédération à hauteur de 17,9 mio CHF du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (crédit A202.0134, UA 620 OFCL) dans la contribution financière du Domaine des EPF (crédit A231.0181, UA 701 SG-DEFR) (2024: 88,7 mio CHF de la contribution financière du Domaine des EPF dans le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF). Le transfert de crédit a été effectué en se fondant sur l'AF la entre les deux crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF 2025–2028.

Pour la budgétisation, les entités contrôlées ou influencées de manière déterminante par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Ceci est à l'origine de l'un des écarts lors de la comparaison entre les comptes annuels et le budget 2025.

Les autres valeurs du budget définitif 2025 correspondent au budget approuvé conformément au rapport sur le budget 2025 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF.

## 6 Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont désignés en tant que secteurs.

### Compte de résultat par secteur

Tableau 10: Compte de résultat 2025 par secteur

mio CHF	2025							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1264	675	296	61	106	57	12	2 471
Contribution aux loyers	121	53	18	3	13	4	1	211
<b>Financement fédéral</b>	<b>1385</b>	<b>728</b>	<b>313</b>	<b>64</b>	<b>119</b>	<b>60</b>	<b>13</b>	<b>2 682</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70</b>
Fonds national suisse (FNS)	157	120	21	12	12	9	-	331
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	25	15	1	-	9	-	-	50
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	43	20	17	14	7	6	-	106
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI)	64	55	13	3	12	1	-	149
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	67	63	15	-	12	1	-	157
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	49	68	17	7	5	3	-	137
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>406</b>	<b>340</b>	<b>84</b>	<b>36</b>	<b>56</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>929</b>
dont mesures transitoires de la Confédération	65	57	5	4	12	2	-	146
<b>Dons et legs</b>	<b>105</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>141</b>
<b>Autres produits</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>159</b>
<b>Produits d'exploitation*</b>	<b>1984</b>	<b>1188</b>	<b>464</b>	<b>103</b>	<b>188</b>	<b>81</b>	<b>13</b>	<b>3 981</b>
Charges de personnel	1316	748	295	84	132	63	11	2 646
Charges de biens et services	501	283	114	20	44	20	5	967
Amortissements	201	90	80	2	16	3	-	393
Charges de transfert	30	33	1	2	1	-	12	63
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2049</b>	<b>1155</b>	<b>489</b>	<b>109</b>	<b>193</b>	<b>87</b>	<b>28</b>	<b>4 068</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 64</b>	<b>33</b>	<b>- 26</b>	<b>- 6</b>	<b>- 5</b>	<b>- 5</b>	<b>- 15</b>	<b>- 88</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER*</b>	<b>27</b>	<b>- 3</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	40	-1	1	-	-	-	-	39
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>- 20</b>	<b>- 6</b>	<b>- 5</b>	<b>- 5</b>	<b>- 16</b>	<b>- 21</b>

\* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -12 mio CHF; dons et legs: -0,5 mio CHF; autres produits: -27 mio CHF; charges de personnel: -4 mio CHF; charges de biens et services: -21 mio CHF; charges de transfert: -16 mio CHF)

Tableau 11: Compte de résultat 2024 par secteur

mio CHF	2024							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1304	580	302	62	117	63	20	2 449
Contribution aux loyers	118	49	17	3	12	3	1	203
<b>Financement fédéral</b>	<b>1422</b>	<b>629</b>	<b>319</b>	<b>65</b>	<b>130</b>	<b>67</b>	<b>21</b>	<b>2 652</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>61</b>
Fonds national suisse (FNS)	148	111	19	10	11	7	-	307
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	11	2	-	9	-	-	46
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	42	20	10	14	8	7	-	97
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI)	73	55	4	3	11	1	-	147
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	65	57	8	-	11	1	-	142
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	52	43	11	6	7	2	-	110
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>403</b>	<b>297</b>	<b>54</b>	<b>34</b>	<b>57</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>848</b>
dont mesures transitoires de la Confédération	58	47	4	2	10	1	-	121
<b>Dons et legs</b>	<b>91</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>131</b>
<b>Autres produits</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>169</b>
<b>Produits d'exploitation*</b>	<b>2 000</b>	<b>1 050</b>	<b>443</b>	<b>102</b>	<b>199</b>	<b>87</b>	<b>21</b>	<b>3 862</b>
Charges de personnel	1298	754	291	82	129	60	11	2 622
Charges de biens et services	546	301	124	21	47	21	4	1 044
Amortissements	145	90	74	2	14	2	-	328
Charges de transfert	34	28	2	2	1	-	12	63
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 024</b>	<b>1 173</b>	<b>491</b>	<b>107</b>	<b>191</b>	<b>84</b>	<b>27</b>	<b>4 057</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 24</b>	<b>- 123</b>	<b>- 48</b>	<b>- 5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>- 6</b>	<b>- 195</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER*</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	15	-1	-	-	-	-	-	14
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>24</b>	<b>- 123</b>	<b>- 45</b>	<b>- 5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>- 6</b>	<b>- 144</b>

\* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -16 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -22 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -19 mio CHF; charges de transfert: -17 mio CHF)

## Bilan par secteur

Tableau 12: Bilan par secteur au 31 décembre 2025

mio CHF	31.12.2025							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
Liquidités et placements à court terme	223	91	68	30	78	45	13	548
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	345	291	69	32	46	10	-	789
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	21	18	12	1	3	1	-	51
Placements financiers et prêts à court terme	805	445	64	42	43	34	-	1433
Stocks	8	3	5	-	-	-	-	16
Actifs de régularisation	46	23	9	1	2	3	-	82
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1447</b>	<b>870</b>	<b>226</b>	<b>105</b>	<b>172</b>	<b>93</b>	<b>13</b>	<b>2918</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
Immobilisations corporelles	700	222	749	10	75	26	-	1782
Immobilisations incorporelles	7	13	11	1	1	-	-	33
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	1345	280	133	42	38	12	-	1781
Participations dans des entités associées et co-entreprises	262	37	8	-	-	-	-	308
Droits d'utilisation activés sur immobilisations corporelles mobilières et immobilières	407	297	108	-	3	-	1	816
Placements financiers et prêts à long terme	5	8	4	-	1	-	75	87
Cofinancements	55	55	-	-	6	-	-	116
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2783</b>	<b>911</b>	<b>1013</b>	<b>53</b>	<b>124</b>	<b>38</b>	<b>76</b>	<b>4923</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 230</b>	<b>1 782</b>	<b>1 239</b>	<b>158</b>	<b>296</b>	<b>131</b>	<b>89</b>	<b>7 840</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>								
Engagements courants	112	40	22	6	10	2	-	185
Engagements financiers à court terme	33	19	6	-	1	-	-	59
Passifs de régularisation	111	61	25	3	6	2	1	209
Provisions à court terme	40	31	21	4	6	4	1	107
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>297</b>	<b>150</b>	<b>74</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>560</b>
Fonds de tiers affectés	1469	633	168	96	97	32	-	2494
Engagements financiers à long terme	384	347	102	-	2	-	70	830
Engagements nets de prévoyance	84	49	24	7	8	2	1	173
Provisions à long terme	35	16	452	3	4	2	-	514
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>1972</b>	<b>1045</b>	<b>747</b>	<b>105</b>	<b>111</b>	<b>36</b>	<b>71</b>	<b>4 011</b>
<b>Total des capitaux de tiers</b>	<b>2 269</b>	<b>1 196</b>	<b>820</b>	<b>119</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>73</b>	<b>4 572</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
Réserves de réévaluation	375	231	99	28	48	22	5	809
Réserves d'entités associées	262	37	8	-	-	-	-	308
Dons, soutiens financiers, cofinancements	881	158	24	-	15	2	2	1082
Réserves avec affectation interne/sans affectation	313	332	72	45	85	62	9	916
Excédent (+)/déficit (-) au bilan	130	-172	216	-34	13	-	-	154
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1961</b>	<b>586</b>	<b>419</b>	<b>39</b>	<b>161</b>	<b>87</b>	<b>16</b>	<b>3 269</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 230</b>	<b>1 782</b>	<b>1 239</b>	<b>158</b>	<b>296</b>	<b>131</b>	<b>89</b>	<b>7 840</b>

\* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: - 9 mio CHF, actif immobilisé: - 75 mio CHF, capitaux de tiers: - 84 mio CHF)

Tableau 13: Bilan par secteur au 31 décembre 2024

mio CHF	31.12.2024							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
Liquidités et placements à court terme	286	76	75	34	82	52	28	633
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	346	279	71	27	45	14	–	775
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	21	17	16	1	3	1	–	54
Placements financiers et prêts à court terme	794	427	62	40	43	34	–	1401
Stocks	8	3	3	–	–	–	–	13
Actifs de régularisation	42	23	6	–	2	3	–	77
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1498</b>	<b>825</b>	<b>232</b>	<b>103</b>	<b>174</b>	<b>104</b>	<b>28</b>	<b>2953</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
Immobilisations corporelles	764	502	763	11	74	24	–	2137
Immobilisations incorporelles	2	54	7	–	1	–	–	64
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	831	273	121	28	41	12	–	1242
Participations dans des entités associées et co-entreprises	222	38	7	–	–	–	–	267
Placements financiers et prêts à long terme	5	8	4	–	1	–	73	84
Cofinancements	37	57	–	–	6	–	–	100
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1862</b>	<b>932</b>	<b>902</b>	<b>39</b>	<b>123</b>	<b>37</b>	<b>73</b>	<b>3894</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3360</b>	<b>1757</b>	<b>1134</b>	<b>142</b>	<b>297</b>	<b>140</b>	<b>101</b>	<b>6847</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>								
Engagements courants	158	41	19	6	5	5	1	223
Engagements financiers à court terme	1	152	–	–	–	–	–	152
Passifs de régularisation	119	63	18	3	8	2	–	213
Provisions à court terme	40	24	20	5	7	3	1	98
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>317</b>	<b>279</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>687</b>
Fonds de tiers affectés	942	632	159	74	100	35	–	1942
Engagements financiers à long terme	24	222	–	–	–	–	66	239
Engagements nets de prévoyance	285	158	79	21	34	14	4	596
Provisions à long terme	31	16	455	3	4	2	–	511
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>1281</b>	<b>1029</b>	<b>694</b>	<b>98</b>	<b>138</b>	<b>51</b>	<b>70</b>	<b>3289</b>
<b>Total des capitaux de tiers</b>	<b>1598</b>	<b>1308</b>	<b>750</b>	<b>112</b>	<b>158</b>	<b>60</b>	<b>72</b>	<b>3976</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
Réserves de réévaluation	178	122	44	14	22	10	2	392
Réserves d'entités associées	222	38	7	–	–	–	–	267
Dons, soutiens financiers, cofinancements	854	157	23	–	12	2	2	1050
Réserves avec affectation interne/sans affectation	336	277	91	51	94	69	24	941
Excédent (+)/déficit (-) au bilan	171	-145	218	-34	12	-1	1	221
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1761</b>	<b>448</b>	<b>383</b>	<b>30</b>	<b>139</b>	<b>80</b>	<b>29</b>	<b>2871</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3360</b>	<b>1757</b>	<b>1134</b>	<b>142</b>	<b>297</b>	<b>140</b>	<b>101</b>	<b>6847</b>

\* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: -10 mio CHF, actif immobilisé: -73 mio CHF, capitaux de tiers: -83 mio CHF)

\*\* Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

## 7 Financement fédéral

### Contribution financière de la Confédération

Tableau 14: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2471</b>	<b>2449</b>	<b>22</b>

Les fonds disponibles du plafond de dépenses approuvé du Domaine des EPF pour la période 2025 à 2028 se répartissent entre le crédit «Contribution financière de la Confédération» et le crédit d'investissement «Constructions du Domaine des EPF». Tandis que le premier est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le crédit d'investissement est géré par l'intermédiaire du Département fédéral des finances DFF (UA 620 OFCL).

Seuls les fonds issus du crédit «Contribution financière», que le Domaine des EPF utilise pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral conformément au Message FRI 2025–2028 (ACF du 8 mars 2024), sont intégrés dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF.

Par rapport à 2024, la contribution financière a augmenté de 22 mio CHF, soit de 1%. En 2025, des fonds à hauteur de 18 mio CHF du crédit d'investissement ont été transférés dans la contribution financière (2024: 89 mio CHF de la contribution financière vers le crédit d'investissement).

La contribution financière versée aux institutions du Domaine des EPF se compose comme suit:

- contribution de base de 2392 mio CHF (2024: 2326 mio CHF) et
- fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche de 80 mio CHF (2024: 126 mio CHF) ainsi que
- contribution d'économie destinée au financement du démantèlement des accélérateurs (11 mio CHF).

Le Conseil des EPF a décidé d'utiliser des fonds provenant de ses réserves, d'un montant de 12 mio CHF (2024: 14 mio CHF), pour financer l'excédent de dépenses budgété.

Les fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche se composent comme suit:

- pour les grandes infrastructures de recherche conformément à l'objectif 3 des objectifs stratégiques:
  - 27 mio CHF pour la mise à niveau du «*Sustained scientific user lab for simulation based science*» au CSCS de Lugano de l'ETH Zurich (HPC/Alps) (2024: 23 mio CHF);
  - 13 mio CHF pour l'extension du *Swiss Data Science Center+* (SDSC+), une infrastructure commune de l'ETH Zurich, de l'EPFL et du PSI;
  - 10 mio CHF pour la mise à niveau du projet «*Isotope and Muon Production with Advanced Cyclotron and Target Technology*» (IMPACT) du PSI, qui vise à moderniser l'accélérateur de protons HIPA;
  - 3 mio CHF pour l'extension du *Swiss Fusion Hub*, une infrastructure de recherche commune du Domaine des EPF pour l'énergie de fusion;
  - 2 mio CHF pour la création du *Catalysis Hub Swiss Cat+* dédié à la recherche de processus catalytiques de l'ETH Zurich et de l'EPFL, (2024: 3 mio CHF);
- 14 mio CHF pour les «*Joint Initiatives*», les initiatives conjointes conduites dans le cadre des deux priorités stratégiques «Energie, climat et durabilité de l'environnement» et «Engagement et dialogue avec la société» (2024: 14 mio CHF);
- 7 mio CHF pour divers projets du Domaine des EPF tels que «*SwissAI Initiative*», «*CHART Collaboration Project Phase 3*» ou «*CH-ESA Center of Excellence*» (ESDI) (2024: 6 mio CHF pour l'«*ETH Domain Quantum Technology Network*», QNet);
- 3 mio CHF pour une contribution unique à l'EPFL pour l'acquisition du STCC;
- 2 mio CHF pour les financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques pour l'enseignement et la recherche (2024: 10 mio CHF).

En 2024, les fonds suivants étaient disponibles pour la dernière fois pour les initiatives stratégiques suivantes (fin du message FRI 2021-2024):

- pour les grands axes stratégiques de recherche:
  - 26 mio CHF pour «Santé personnalisée et technologies associées», «Advanced Manufacturing» et «Science des données»,
- pour les grandes infrastructures de recherche: 22 mio CHF pour la consolidation du projet *Blue Brain* de l'EPFL et 14 mio CHF pour la mise à niveau de la *Swiss Light Source* au PSI (SLS 2.0)
- ainsi que 8 mio CHF pour le plan directeur du site de l'Empa (nouvelle installation de campus).

La Confédération finance aussi le démantèlement des accélérateurs du PSI et l'élimination des déchets radioactifs. Les provisions constituées par le PSI (pour des activités allant jusqu'au stockage en couches géologiques profondes), sur la base de l'étude de coûts réalisée par la Confédération en 2021/de son estimation des coûts de 2023, se montent à 438 mio CHF pendant l'exercice sous revue. La contribution d'économie annuelle s'élevait toujours à 11 mio CHF (cf. l'annexe 28 Provisions).

## Contribution de la Confédération aux loyers

Tableau 15: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>211</b>	<b>203</b>	<b>8</b>

La contribution de la Confédération aux loyers doit couvrir les dépenses pour la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit ne fait pas partie des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Il n'y a aucun flux de trésorerie. Les amortissements et les coûts du capital des biens immobiliers appartenant à la Confédération servent de base aux calculs.

La rémunération a progressé par rapport à l'exercice précédent. Le taux théorique de rendement servant de base pour la rémunération du capital moyen utilisé était de 1,25% (2024: 1%).

## 8 Taxes d'études, formation continue

Tableau 16: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>70</b>	<b>61</b>	<b>8</b>

Les finances de cours et les frais d'inscription pour les études et la formation continue ainsi que d'autres taxes sont régis par l'Ordonnance du Conseil des EPF sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (cf. RS 414131.7).

Le poste Taxes d'études et formation continue contient tous les produits que le Domaine des EPF perçoit pour ses prestations de formation. Pendant l'exercice sous revue, 44 mio CHF (2024: 40 mio CHF) sont revenus à l'ETH Zurich, 22 mio CHF (2024: 19 mio CHF) à l'EPFL et 3 mio CHF (2024: 3 mio CHF) au PSI.

Les produits issus des taxes d'études des programmes de bachelor et de master ont été de 48 mio CHF (ETH Zurich: 30 mio CHF; EPFL 18 mio CHF) contre 41 mio CHF pendant l'exercice précédent. L'augmentation de 7 mio CHF par rapport à l'exercice précédent (2024: 2 mio CHF) est liée à l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants et à la hausse des taxes d'études pour les personnes étrangères en formation ou les étudiantes et étudiants étrangers résidant en Suisse afin d'y poursuivre leurs études. Par rapport à 2025, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en bachelor et en master a continué d'augmenter (cf. rapport de gestion, p. 97, fig. 5 Etudiantes et étudiants, et doctorantes et doctorants par niveau d'études), mais moins nettement que durant l'exercice précédent.

Les produits du PSI proviennent en grande partie des programmes de formation dans le secteur de la radioprotection et des offres de formation communes des établissements de recherche du *lead campus* du Domaine des EPF.

Le produit total comprend en outre les taxes administratives, notamment les frais d'inscription et les taxes d'examen. Pendant l'exercice sous revue, ces taxes étaient de 6 mio CHF (2024: 5 mio CHF).

En 2025, les taxes d'études et les produits issus de la formation continue représentent environ 2% du produit d'exploitation de l'ETH Zurich et de l'EPFL.

## 9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

En 2025, les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques ont augmenté de 81 mio CHF pour s'établir à 929 mio CHF (exercice précédent: 848 mio CHF). Ce montant comprend toujours les contributions des mesures transitoires de la Confédération liées à la (ré)association de la Suisse aux programmes-cadres de recherche européens, qui sont passées de 121 mio CHF (2024) à 146 mio CHF (2025).

Sur le volume total des produits, 733 mio CHF, soit environ 79%, ont été attribués à des transactions sans contrepartie (IPSAS 23), généralement à l'encouragement de la recherche, et 196 mio CHF, soit environ 21%, à des transactions avec contrepartie (IPSAS 9), généralement à la recherche sous mandat et aux prestations de services scientifiques. La structure relative des parts est restée globalement inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 17: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	2025	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2024	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	331	331	–	307	307	–	24
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	50	50	–	46	46	–	4
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	106	56	51	97	53	44	9
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI)	149	148	1	147	147	–	2
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	157	52	104	142	49	93	15
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	137	97	41	110	69	41	27
<b>Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques</b>	<b>929</b>	<b>733</b>	<b>196</b>	<b>848</b>	<b>670</b>	<b>178</b>	<b>81</b>

Tableau 18: Encouragement ordinaire à la recherche et mesures transitoires de la Confédération

mio CHF	2025	dont contributions ordinaires à la recherche	dont mesures transitoires de la Confédération	2024	dont contributions ordinaires à la recherche	dont mesures transitoires de la Confédération	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	331	292	39	307	278	29	24
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	50	49	1	46	45	1	4
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	106	99	8	97	87	10	9
Programmes-cadre de recherche européens (UE-PCRI)	149	50	99	147	65	81	2
<b>Total des contributions ordinaires à la recherche/mesures transitoires de la Confédération</b>		<b>490</b>	<b>146</b>		<b>475</b>	<b>121</b>	

Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques sont le résultat des travaux de recherche et des prestations scientifiques effectués au cours de l'exercice sous revue. Les produits par organisation de financement ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent dépendent donc fortement de l'avancement des travaux de nombreux projets en cours. L'évolution des différentes catégories fait apparaître les éléments suivants:

Durant l'exercice sous revue, les produits des projets du Fonds national suisse (FNS) ont augmenté de 24 mio CHF pour atteindre 331 mio CHF. Ce montant comprend les mesures transitoires de la Confédération, d'un montant de 39 mio CHF (exercice précédent: 29 mio CHF). Environ 84% des produits sont revenus une nouvelle fois aux deux EPF, soit 157 mio CHF à l'ETH Zurich et 120 mio CHF à l'EPFL. Le reste a été réparti entre les établissements de recherche du Domaine des EPF.

S'agissant de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), les produits ont augmenté de 4 mio CHF et s'élevèrent à 50 mio CHF. L'ETH Zurich a de nouveau reçu la plus grande part avec environ 25 mio CHF, suivie de l'EPFL (environ 15 mio CHF) et de l'Empa (environ 9 mio CHF).

La recherche sectorielle de la Confédération a affiché une hausse de 9 mio CHF pour s'établir à 106 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Sur ce montant total, 44 mio CHF sont revenus à l'ETH Zurich, 16 mio CHF à l'EPFL, 16 mio CHF au PSI, 13 mio CHF au WSL et 10 mio CHF à l'Empa. Le reste est allé aux autres institutions du Domaine des EPF.

Grâce aux mesures transitoires prises par la Confédération, à hauteur de 99 mio CHF, le niveau élevé de mise en œuvre des programmes-cadres de recherche européens a pu être maintenu au cours de l'exercice sous revue. Les produits se sont élevés à 149 mio CHF (exercice précédent: 147 mio CHF). Sur ce montant, 64 mio CHF sont revenus à l'ETH Zurich et 55 mio CHF à l'EPFL, le reste étant réparti entre les établissements de recherche.

En 2025, les produits issus de la collaboration avec l'économie privée ont augmenté de 15 mio CHF, pour s'établir à 157 mio CHF. Environ 67 mio CHF sont revenus à l'ETH Zurich, environ 62 mio CHF à l'EPFL, tandis que le PSI, l'Empa, le WSL et l'Eawag ont totalisé ensemble 28 mio CHF. Pour certains projets de recherche, les produits sont calculés sur la base de l'avancement du projet. En comparaison pluriannuelle, les produits se révèlent volatils et sont soumis aux fluctuations correspondantes. Il s'agit majoritairement de transactions avec contrepartie (IPSAS 9).

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent notamment les contributions obtenues dans le cadre de coopérations avec les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. Ces contributions ont nettement augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 27 mio CHF à 137 mio. Les baisses enregistrées à l'ETH Zurich (-2 mio CHF) et à l'Empa (-2 mio CHF) ont été surcompensées, notamment par des augmentations à l'EPFL (+25 mio CHF suite à un reclassement lié à une réévaluation contractuelle) et au PSI (+5 mio CHF).

Des informations sur les créances sur transactions sans contrepartie et leur évolution, ainsi que sur les fonds de tiers affectés en lien avec les projets financés par la catégorie de fonds de tiers respective sont disponibles aux annexes 17 et 30.

## 10 Dons et legs

Tableau 19: Dons et legs

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
<b>Dons et legs</b>	<b>141</b>	<b>131</b>	<b>10</b>

Durant l'exercice sous revue, le volume total des produits issus de dons et de legs a grimpé à 141 mio CHF (2024: 131 mio CHF). Cette augmentation de 10 mio CHF est principalement due à la hausse des produits des dons à l'ETH Zurich, qui se sont élevés à 102 mio CHF (2024: 88 mio CHF). En revanche, l'EPFL a enregistré un recul à 24 mio CHF (2024: 30 mio CHF). A l'Empa, les produits ont légèrement décollé pour atteindre environ 4 mio CHF (2024: 3 mio CHF), notamment grâce à l'acquisition de projets du «Fonds pour l'avenir», le principal instrument de collecte de dons de l'Empa.

Les montants indiqués concernent des dons et des legs monétaires; les droits d'utilisation obtenus gratuitement sont indiqués séparément dans les services en nature.

Tableau 20: Services en nature

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Biens en nature («goods in-kind»)	–	–	–
Droits d'utilisation («donated rights»)	8	9	–1
<b>Total comptabilisé en tant que services en nature</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–1</b>
Prestations de services en nature («services in-kind»)	–	–	–
<b>Total non comptabilisé en tant que services en nature</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total des services en nature obtenus</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>–1</b>

En 2025, les services en nature se sont élevés au total à 8 mio CHF (2024: 9 mio CHF). Le produit des droits d'utilisation gratuits («*donated rights*»), d'un montant d'environ 5 mio CHF, provient principalement de l'EPFL (2024: 6 mio CHF). Les droits d'utilisation concernent toujours les bâtiments «Microcity» à Neuchâtel et «Alpôle», «Industrie 17» et «Industrie 19» à Sion, qui sont mis gratuitement à la disposition de l'EPFL par des organismes cantonaux et municipaux. Durant l'exercice sous revue, l'ETH Zurich a enregistré des produits des droits d'utilisation d'environ 3 mio CHF (2024: 3 mio CHF).

## 11 Autres produits

Tableau 21: Autres produits

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Licences, brevets	11	12	–2
Ventes de biens	13	17	–4
Remboursements	4	5	–1
Autres prestations de services	62	58	4
Produits des immeubles	39	40	–2
Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF)	2	4	–2
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	–	1	–
Inscription de prestations propres à l'actif	7	9	–2
Autres produits divers	21	23	–1
<b>Total autres produits</b>	<b>159</b>	<b>169</b>	<b>–10</b>

Les produits des licences et des brevets étaient de 11 mio CHF, soit environ 2 mio CHF de moins que l'exercice précédent. Alors que les produits ont baissé de 1 mio CHF à l'EPFL et à l'ETH Zurich, ceux du PSI ont augmenté de 1 mio CHF.

Les produits des ventes d'immobilisations corporelles (2025: 13 mio CHF; 2024: 17 mio CHF) sont liés à des projets et peuvent donc être soumis à des fluctuations annuelles. Ce recul par rapport à l'exercice précédent est principalement dû au PSI (-3 mio CHF par rapport à 2024). En 2024, les produits du PSI avaient augmenté, car des parties de l'installation SLS 1.0 avaient été vendues dans le cadre du renouvellement de la grande installation de recherche SLS (Source de Lumière Synchrotron Suisse) (produit de la vente de près de 6 mio CHF). La nouvelle installation SLS 2.0 a été portée à l'actif en juillet 2025; les prestations propres y afférentes ont principalement été fournies pour l'essentiel en 2024.

Les produits des autres prestations de services ont progressé pour atteindre 62 mio CHF. Il s'agit de produits sans lien direct avec l'enseignement et la recherche (promotion de la science), notamment de revenus provenant des ordres d'expédition, des commandes graphiques, de la bibliothèque, de l'administration, des calibrages, des services de conseil non scientifiques, des services de promotion de l'image (sponsoring, publicité), de l'organisation d'événements et de congrès ou de l'utilisation d'équipements. L'augmentation de 4 mio CHF durant l'exercice sous revue est principalement due à des recettes supplémentaires à l'EPFL.

Le poste Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) contient aussi, outre les produits immobiliers provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération, les produits résultant des ventes d'énergie. La diminution résulte d'une baisse des ventes d'énergie thermique suite à la vente du réseau de chauffage à distance de l'ETH Zurich. Les détails sur les sommes versées figurent dans les charges de biens et services, à l'annexe 13.

Les produits liés aux prestations propres portées à l'actif ont diminué de 2 mio CHF par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 7 mio CHF. Cette diminution s'explique par la baisse des inscriptions à l'actif au PSI (-2 mio CHF).

Les autres produits divers (p. ex. pour les prestations informatiques ou la location de machines et de véhicules) ont légèrement reculé par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 21 mio CHF.

## 12 Charges de personnel

Tableau 22: Charges de personnel

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Corps professoral	232	231	1
Personnel scientifique	1037	1036	1
Personnel technique et administratif, apprenant/es, stagiaires	922	915	7
APG, Suva et autres remboursements	-12	-12	-
<b>Total salaires du personnel</b>	<b>2179</b>	<b>2170</b>	<b>9</b>
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/Amat	140	139	1
Charges de prévoyance nettes	255	243	13
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	8	7	-
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF/LAFam)	34	33	-
<b>Total assurances sociales et charges de prévoyance</b>	<b>437</b>	<b>423</b>	<b>14</b>
Autres prestations de l'employeur	-	1	-
Personnel temporaire	7	7	-1
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-	-3	3
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	1	2	-1
Autres charges de personnel	22	22	-1
<b>Total charges de personnel</b>	<b>2646</b>	<b>2622</b>	<b>24</b>

Les équivalents plein temps (EPT) moyens (sans les apprenantes et les apprenants) pour le Domaine des EPF se montent à 20 367 EPT durant l'exercice sous revue (2024: 20 546 EPT) et ont diminué de 0,9%.\*

Les salaires du personnel ont légèrement progressé en raison des mesures salariales 2025 décidées par le Conseil des EPF en coordination avec la Confédération (compensation du renchérissement de 1% et adaptations salariales individuelles sur la base de la performance et de l'expérience à hauteur de 1,2% de la masse salariale des collaboratrices et collaborateurs soumis au système salarial), mais ont été compensés par l'effet d'un effectif moyen plus faible. Cette baisse d'effectif s'explique notamment par l'achèvement du projet *Blue Brain* à l'EPFL (132 EPT).

Les charges de prévoyance nettes calculées selon les règles actuarielles ont entraîné une augmentation de 13 mio CHF des charges de personnel. Des informations détaillées sur les charges de prévoyance nettes sont données à l'annexe 29 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Des explications sur les variations des provisions figurent à l'annexe 28 Provisions.

\* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 923 EPT (dont 466 apprenantes et apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

## 13 Charges de biens et services

Tableau 23: Charges de biens et services

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	145	153	- 8
Coûts des locaux	317	350	- 33
Coûts énergétiques	101	130	- 29
Coûts informatiques	100	105	- 4
Coûts pour consultations, expertises et professeur/es invité/es	93	93	1
Coûts de bibliothèque	27	28	- 1
Autres charges d'exploitation	182	185	- 4
<b>Total charges de biens et services</b>	<b>967</b>	<b>1044</b>	<b>- 77</b>

Les charges de matériel et de marchandises ont été de 145 mio CHF en 2025 (2024: 153 mio CHF). Ce recul est principalement dû à une baisse des charges pour les biens matériels non activables, qui étaient d'environ 26 mio CHF (2024: environ 33 mio CHF). Les biens matériels non activables comprennent notamment les petites acquisitions inférieures au plafond d'activation et les consommables directement comptabilisés comme charges. Cette diminution a été répartie sur plusieurs institutions.

Les coûts des locaux ont chuté de 33 mio CHF. Ils se composent à 67% (2024: 58%) des charges de loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont utilisés par les institutions du Domaine des EPF. Ces charges ont augmenté de 8 mio CHF par rapport à l'exercice précédent. D'autres postes des coûts des locaux ont toutefois nettement baissé, notamment du fait de la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location. Les montants comptabilisés jusqu'à présent en tant que charges locatives ne sont parfois plus présentés dans les charges de biens et services, mais saisis dans le résultat financier en tant qu'amortissements sur les droits d'utilisation et en tant que charges d'intérêts. Cet effet a été en partie compensé par des charges plus élevées pour l'hébergement et la maintenance.

Dans le Domaine des EPF, les coûts énergétiques (y c. eau et élimination des déchets) ont baissé de 29 mio CHF, à 101 mio CHF, principalement en raison du recul des prix de l'énergie. L'EPFL et l'ETH Zurich sont notamment parvenues à réduire leurs charges d'environ 16 mio CHF et 12 mio CHF par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation ont légèrement diminué pour s'établir à 182 mio CHF (-4 mio CHF). Elles ont notamment enregistré une baisse significative à l'ETH Zurich (-12 mio CHF). Cette évolution s'explique principalement par la diminution des corrections de valeur liées aux pertes attendues sur les créances et par la baisse des pertes résultant de sorties d'immobilisations corporelles. Ces effets ont été en partie compensés par des charges plus élevées dans d'autres institutions.

La somme reversée à la Confédération dans le cadre de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers dont elle est propriétaire (art. 33a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) se monte, comme durant l'exercice précédent, à 1 mio CHF. La somme payée sur la vente d'énergie (art. 2b de l'ordonnance susmentionnée) a diminué de 3 mio CHF pour s'établir à 0,5 mio CHF. Ce recul s'explique par la baisse des ventes d'énergie thermique suite à la vente du réseau de chauffage à distance de l'ETH Zurich.

## 14 Charges de transfert

Tableau 24: Charges de transfert

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiant/es et doctorant/es	19	21	-2
Contributions à des projets de recherche	32	30	1
Autres charges de transfert	11	11	-
<b>Total charges de transfert</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>-</b>

Les charges de transfert sont les contributions pour lesquelles aucune contrepartie directement imputable n'est facturée. La diminution des bourses reflète une baisse du nombre de demandes d'étudiantes et d'étudiants internationaux et nationaux, notamment en raison d'adaptations réglementaires. Les contributions à des projets de recherche ont progressé à 32 mio CHF. L'augmentation totale de 1 mio CHF est principalement due à la hausse des charges de l'EPFL (+6 mio CHF) liée à de nouvelles contributions à des projets de recherche. En revanche, les charges ont diminué à l'ETH Zurich (-4 mio CHF) et au PSI (-1 mio CHF) par rapport à l'exercice précédent.

## 15 Résultat financier

Tableau 25: Résultat financier

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des intérêts	10	16	-6
Produits des participations	9	8	1
Gains sur la juste valeur des placements financiers	37	37	-
Bénéfices de change	12	15	-3
Autres produits financiers	-	-	-
<b>Total produits financiers</b>	<b>68</b>	<b>76</b>	<b>-9</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêts	12	11	1
Autres charges liées à l'acquisition de capital	-	-	-
Pertes sur la juste valeur des placements financiers	6	10	-3
Pertes de change	20	16	4
Dépréciations	-	-	-
Autres charges financières	2	2	-
<b>Total charges financières</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>1</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>-10</b>

L'évolution des marchés financiers et l'augmentation des fonds de tiers placés sur le marché ont conduit à un résultat financier positif de l'exercice sous revue. Cela correspond à une diminution par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des produits d'intérêts et d'une perte nette plus élevée sur les devises. Comme l'exercice précédent, les gains de juste valeur résultent surtout de différents placements en fonds.

Les produits d'intérêts comprennent 5 mio CHF (2024: 5 mio CHF) issus de l'actualisation des créances, 3 mio CHF (exercice précédent: 2 mio CHF) sur les produits des intérêts des actifs à la juste valeur et 2 mio CHF (exercice précédent: 8 mio CHF) sur les autres produits des intérêts, qui incluent aussi la rémunération des comptes de dépôt placés auprès de la Confédération. La diminution des produits des intérêts est due à une baisse du niveau des taux d'intérêt et à la diminution des fonds investis dans la classe d'actifs concernée.

Un affaiblissement du dollar américain, du dollar singapourien et de la livre sterling par rapport au franc suisse, combiné à des actifs monétaires nets libellés dans ces monnaies étrangères, a entraîné une perte nette de change de 8 mio CHF (exercice précédent: 1 mio CHF). Les bénéfices de change pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur se sont élevés à 2 mio CHF pendant l'exercice sous revue, les pertes de change à 4 mio CHF.

Les charges d'intérêts comprennent principalement celles des contrats de leasing. Les charges d'intérêts résultant des contrats de leasing ont enregistré une hausse de 1 mio CHF par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 12 mio CHF, ce qui s'explique par deux effets contraires. D'une part, les charges d'intérêts augmentent par rapport à 2024 en raison de la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location. Selon la norme IPSAS 43, tous les contrats jusqu'à présent classés comme contrats de leasing opérationnels conclus avec le Domaine des EPF en tant que preneur de leasing sont inscrits au bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et les engagements de leasing nouvellement inscrits sont capitalisés avec effet sur le résultat à partir de cet exercice sous revue. D'autre part, les charges d'intérêts ont diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de la décomptabilisation du contrat de leasing *SwissTech Convention Center (STCC)* au 1<sup>er</sup> janvier 2025, suite au retour du STCC à la Confédération.

De plus amples informations sur les contrats de leasing et le STCC figurent à l'annexe 22 Droits d'utilisation et à l'annexe 26 Engagements financiers.

## 16 Liquidités et placements à court terme

Tableau 26: Liquidités et placements à court terme

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Caisse	1	1	-
Poste	214	195	19
Banque	44	48	- 5
Placements à court terme (<90 jours)	289	388	-100
<b>Total liquidités et placements à court terme</b>	<b>548</b>	<b>633</b>	<b>- 85</b>

L'évolution des liquidités et des placements à court terme est étroitement liée aux activités d'investissement et de financement des institutions du Domaine des EPF. A la date de clôture du bilan, les placements à court terme (289 mio CHF) concernaient tous la Trésorerie fédérale, conformément à la convention de trésorerie en vigueur entre l'Administration fédérale des finances et le Domaine des EPF.

Par rapport à l'exercice précédent, les liquidités et placements à court terme ont reculé de 85 mio CHF, à 548 mio CHF (2024: 633 mio CHF). Cette baisse s'explique par les optimisations réalisées au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent en lien avec l'évolution des taux d'intérêt.

## 17 Créances

Tableau 27: Créances

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
<b>CRÉANCES SUR TRANSACTIONS SANS CONTREPARTIE</b>			
Créances résultant de contrats de financement de projets et donations	2 569	2 013	556
Autres créances	11	16	- 5
Corrections de valeur	- 10	- 12	2
<b>Total créances sur transactions sans contrepartie</b>	<b>2 570</b>	<b>2 017</b>	<b>552</b>
dont à court terme	789	775	14
dont à long terme	1 781	1 242	539
<b>CRÉANCES SUR TRANSACTIONS AVEC CONTREPARTIE</b>			
Créances résultant de livraisons et prestations	51	54	- 3
Autres créances	1	2	- 1
Corrections de valeur	- 1	- 1	-
<b>Total créances sur transactions avec contrepartie</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>- 4</b>
dont à court terme	51	54	- 4
dont à long terme	-	-	-

Les créances sans contrepartie directe s'élevaient à 2570 mio. CHF au 31 décembre 2025 (2024 : 2017 mio. CHF). L'augmentation de 552 mio. CHF s'explique principalement par la hausse des créances issues des activités de projets et des contributions. Celles-ci comprennent les soldes contractuels des montants de projets convenus ainsi que les contributions promises qui n'avaient pas encore été appelées ou versées à la clôture de l'exercice.

Certaines donations importantes sont soumises à des conditions contractuelles quant à leur utilisation et ne sont donc pas immédiatement comptabilisées en produit. Ces contributions sont inscrites en tant que fonds de tiers affectés au passif (cf. annexe 30 Fonds de tiers affectés). La comptabilisation en produit intervient uniquement lors de l'exécution des prestations correspondantes. Ces éléments expliquent en grande partie qu'une part significative des créances sans contrepartie directe soit de nature à long terme (cf. également annexe 10 Donations et legs).

À la fin de l'exercice, les créances à long terme s'élevaient à 1781 mio. CHF (exercice précédent : 1242 mio. CHF), tandis que les créances à court terme totalisaient 789 mio. CHF (exercice précédent : 775 mio. CHF).

Les autres créances sans contrepartie directe comprennent essentiellement des actifs issus du décompte avec les assurances sociales. Les corrections de valeur sur les créances sans contrepartie directe s'élevaient à -10 mio. CHF à la fin de l'exercice (exercice précédent : -12 mio. CHF).

Les créances avec contrepartie directe s'élevaient à 51 mio. CHF au 31 décembre 2025 (exercice précédent : 54 mio. CHF). Elles concernent principalement des créances résultant de livraisons et prestations et sont exclusivement de nature à court terme. Les corrections de valeur correspondantes sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent. Des informations complémentaires relatives aux corrections de valeur ainsi qu'aux risques financiers liés aux créances figurent à l'annexe 31 Gestion des risques financiers et informations complémentaires sur les instruments financiers.

## 18 Stocks

Tableau 28: Stocks

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Stocks d'achats	16	13	3
<b>Total stocks</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

De par la nature de ses activités, le Domaine des EPF ne dispose pas d'importants stocks de marchandises ni de production propre à vendre. Les stocks se composent d'articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels que les produits chimiques et le matériel de laboratoire et expérimental destiné à l'enseignement et à la recherche.

## 19 Actifs de régularisation

Tableau 29: Actifs de régularisation

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Intérêts	1	1	–
Charges payées d'avance	27	39	–12
Autres actifs de régularisation	54	37	17
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>82</b>	<b>77</b>	<b>5</b>

Les principaux actifs de régularisation pour les charges payées d'avance concernent les charges liées à la bibliothèque (9 mio CHF) et les prestations informatiques (8 mio CHF).

Les autres actifs de régularisation comprennent notamment des régularisations de produits en lien avec des transactions IPSAS 9 (transactions avec contrepartie) d'un montant de 46 mio CHF.

## 20 Participations dans des entités associées et co-entreprises

Des informations détaillées sur les principales entités associées figurent dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 35 Relations avec les entités contrôlées et associées.

Il n'y a aucune co-entreprise dans le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue.

Les participations dans les entités associées ont été modifiées durant l'exercice, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 30: Modification des participations dans des entités associées

mio CHF	2025	2024
<b>Etat au 01.01</b>	<b>267</b>	<b>254</b>
Entrées	–	–
Sorties	–	–
Dividendes	–	–
Part au résultat annuel	39	14
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	2	–1
<b>Etat au 31.12</b>	<b>308</b>	<b>267</b>

La Fondation Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle (IIMT) a été liquidée le 21 août 2025 et radiée du registre du commerce du canton de Genève; la fortune nette de la Fondation, d'un montant de 0,5 mio CHF, a été transférée à sa valeur comptable à la Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). L'IIMT a donc quitté le cercle des entités associées au cours de l'exercice 2025. A la fin de l'exercice 2024, l'IIMT était déjà en cours de liquidation et portait officiellement la mention «en liquidation» dans son nom.

La synthèse des informations financières concernant les principales entités associées figure ci-après. Les comptes et montants présentés ici ont été ajustés à des fins de comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence et de simplification pour la présentation des comptes du Domaine des EPF. Les informations financières présentées correspondent à 100% des chiffres financiers des entités associées; la valeur de la participation comptabilisée dans les comptes consolidés du Domaine des EPF correspond à la part de la fortune nette selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 31: Entités associées significatives – récapitulatif des informations financières

mio CHF	ETH Zurich Foundation	Fondation Albert Lück	Stiftung für Studentisches Wohnen	Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
<b>31.12.2025</b>					
Date de clôture des comptes	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2025
Actif circulant	637	10	15	9	7
Actif immobilisé	845	34	143	14	19
Capitaux de tiers à court terme	75	8	1	–	3
Capitaux de tiers à long terme	1209	18	86	–	1
Produits	46	5	13	–	30
Résultat de l'exercice	39	1	–	–	–2
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–
<b>31.12.2024</b>					
Date de clôture des comptes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2024
Actif circulant	481	8	12	9	7
Actif immobilisé	324	35	131	14	22
Capitaux de tiers à court terme	74	2	–	–	2
Capitaux de tiers à long terme	572	23	71	–	2
Produits	7	5	13	–	29
Résultat de l'exercice	13	1	–	–	–1
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–

Tableau 32: Récapitulatif des informations sur les entités associées non significatives

mio CHF	2025	2024
Produits	48	41
Charge fiscale	–	–
Résultat de l'exercice	4	1

#### Pertes non comptabilisées issues des entités associées

Il n'y avait pas de pertes non comptabilisées ni cumulées issues des entités associées durant la période sous revue.

## 21 Immobilisations corporelles et incorporelles

### **Immobilisations corporelles mobilières**

*Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules:*

Les acquisitions dans cette catégorie se sont montées à 109 mio CHF pendant l'exercice sous revue (2024: 114 mio CHF). Comme au cours des exercices précédents, le PSI a réalisé des investissements en 2025, notamment dans la grande installation de recherche Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS (projet SLS 2.0). En 2025, les autres institutions ont elles aussi à nouveau consenti des investissements dans des appareils techniques et scientifiques. Une sélection de ces investissements est présentée dans le chapitre Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF, sous Immobilisations corporelles, à la page 9.

Les reclassements de 123 mio CHF concernent des immobilisations corporelles meubles en cours de construction ou des acomptes pour des installations comptabilisées au bilan pour des immobilisations qui ont pu être définitivement ajoutées à cette catégorie de placement pendant l'exercice sous revue et qui seront amorties à l'avenir.

Les sorties des valeurs d'acquisition d'un montant de 86 mio CHF (2024: 74 mio CHF) comprennent les installations mises à l'arrêt, sorties du bilan ou vendues.

La valeur comptable de l'accélérateur HIPA dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025 s'élevait à 309 mio CHF (2024: 322 mio CHF). Les installations photoniques (Swiss-FEL, SLS 2.0) affichent une valeur comptable de 305 mio CHF (2024: 314 mio CHF).

*Informatique et communication:*

Au cours de l'exercice sous revue, les dépenses pour le matériel informatique et les moyens de communication ont diminué de 47 mio CHF, soit 53%, pour s'établir à 42 mio CHF (2024: 89 mio CHF). Parmi les entrées en 2025, on compte notamment les investissements des deux hautes écoles dans les extensions de matériel pour l'ordinateur haute performance HPC/Alps à l'ETH Zurich et d'autres systèmes de serveurs à l'EPFL.

Tableau 33: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2025

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles mobilières en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
<b>VALEURS D'ACQUISITION</b>									
Etat au 01.01.2025	3168	514	172	3 854	1262	191	1453	5307	123
Ajustements IPSAS au 01.01.	–	–	–	–	–381	–	–381	–381	–70
<b>Etat au 01.01.2025</b>	<b>3168</b>	<b>514</b>	<b>172</b>	<b>3 854</b>	<b>881</b>	<b>191</b>	<b>1072</b>	<b>4 926</b>	<b>53</b>
Entrées	109	42	51	201	7	47	54	255	24
Reclassements	123	2	–125	–	122	–122	–	–	–
Sorties	–86	–135	–5	–226	–18	–1	–19	–245	–11
<b>Etat au 31.12.2025</b>	<b>3314</b>	<b>422</b>	<b>93</b>	<b>3 829</b>	<b>993</b>	<b>114</b>	<b>1107</b>	<b>4 936</b>	<b>66</b>
<b>CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES</b>									
Etat au 01.01.2025	2274	364	–	2 638	533	–	533	3170	59
Ajustements IPSAS au 01.01.	–	–	–	–	–109	–	–109	–109	–27
<b>Etat au 01.01.2025</b>	<b>2274</b>	<b>364</b>	<b>–</b>	<b>2 638</b>	<b>424</b>	<b>–</b>	<b>424</b>	<b>3 061</b>	<b>33</b>
Amortissements	172	74	–	246	74	–	74	320	7
Dépréciations	1	–	–	1	–	–	–	1	–
Reprise de la perte de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–84	–135	–	–220	–9	–	–9	–228	–6
<b>Etat au 31.12.2025</b>	<b>2362</b>	<b>302</b>	<b>–</b>	<b>2 664</b>	<b>490</b>	<b>–</b>	<b>490</b>	<b>3 154</b>	<b>33</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2025</b>	<b>952</b>	<b>120</b>	<b>93</b>	<b>1165</b>	<b>503</b>	<b>114</b>	<b>618</b>	<b>1782</b>	<b>33</b>

Les sorties des valeurs d'acquisition d'un montant de 135 mio CHF (2024: 23 mio CHF) comprennent principalement des installations vendues, sorties du bilan ou mises à l'arrêt avec une valeur comptable résiduelle insignifiante.

#### Biens culturels

Les biens culturels sont arrivés en grande partie au Domaine des EPF grâce à des dons, dont certains remontent à loin dans le passé. L'évaluation des biens culturels doit s'effectuer au niveau de la collection en tant qu'unité de calcul car ils sont organisés et conservés dans des collections. Les collections du Domaine des EPF ne peuvent toutefois pas être évaluées de manière fiable dans leur ensemble. Il existe certes des méthodes d'évaluation ou des valeurs comparatives axées sur le marché pour certains éléments (objets individuels), mais l'agrégation de ces valeurs individuelles ne suffit pas pour déterminer la valeur globale de la collection. Une prime d'évaluation potentielle liée à l'exhaustivité, au contexte, à la conservation ou à l'historique d'utilisation de la collection devrait être prise en compte, mais elle ne peut pas être chiffrée de manière fiable à partir des sources internes disponibles ou des prix de transaction externes. Il n'existe actuellement sur le marché aucune vente ou transaction comparable portant sur des collections complètes de même nature, ou les prix indiqués dans les ventes ne sont pas transposables à d'autres transactions.

De plus, en raison de l'historique des collections, il n'existe pas de coûts d'acquisition ou de fabrication.

Pour ces raisons, les collections concernées n'ont pas été comptabilisées à la date de clôture du bilan. Les valeurs individuelles au sein de ces collections n'ont pas non plus été portées au bilan séparément, car selon l'unité de calcul choisie (collection), une évaluation individuelle ne correspond pas à la valeur économique de l'utilisation.

Les collections concernées contribuent à la réalisation des objectifs des institutions. Elles servent à la recherche, à l'enseignement, à la documentation et au transfert de connaissances et se distinguent par leur unité curatoriale, leur exhaustivité thématique et leur utilité interdisciplinaire. Les collections permettent une représentation systématique des catégories et la mise en réseau de contenus scientifiques, techniques et culturels, et doivent donc être considérées comme des ressources d'importance stratégique.

Une sélection représentative de collections importantes est présentée ci-après:

Tableau 34: Sélection de biens culturels du Domaine des EPF

Catégorie de collection	Description et importance des collections essentielles
Art et graphisme	Collection graphique de l'ETH Zurich : collection d'art d'environ 160 000 œuvres sur papier du XV <sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.
Collections scientifiques	Collection entomologique de l'ETH Zurich : collection d'insectes de plus de 2 millions de spécimens, dont 5200 spécimens types.
Archives et collections spéciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Archives Thomas Mann de l'ETH Zurich: elles possèdent le plus grand nombre d'autographes de Thomas Mann au monde. Elles constituent le centre de recherche central sur la vie et l'œuvre de l'auteur.</li> <li>– Archives gta de l'ETH Zurich : les Archives gta sont les plus grandes archives d'architecture de Suisse. Elles collectent et archivent des documents du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture paysagère, du design et du génie civil.</li> <li>– Archives de la construction moderne de l'EPFL : elles conservent et organisent des documents originaux – plans, maquettes, photographies, documents techniques, correspondance – créés par des acteurs des domaines de l'architecture, de la construction et de l'aménagement du territoire, ainsi que par des photographes, des éditeurs et d'autres spécialistes du domaine.</li> <li>– Archives d'histoire contemporaine de l'ETH Zurich : successions et documents contemporains de personnes physiques ainsi que d'archives d'organisations privées d'importance suprarégionale qui documentent l'histoire de la Suisse dans un monde interconnecté au niveau transnational. Les activités de la collection sont axées sur la politique, l'économie et l'histoire juive contemporaine.</li> </ul>

Les collections concernées continueront d'être documentées, entretenues et, dans la mesure du possible, exploitées systématiquement.

#### Immobilisations corporelles immobilières

Les biens immobiliers appartiennent pour la plupart à la Confédération, c'est pourquoi il s'agit ici principalement d'aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. L'ETH Zurich (3 mio CHF), l'EPFL (2 mio CHF) et le PSI (1 mio CHF) enregistrent des entrées pour les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires.

Au cours de l'exercice sous revue, les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires en cours de construction affichent des entrées d'un montant de 47 mio CHF. 37 mio CHF de cette somme concernent l'ETH Zurich (notamment pour les travaux de construction du nouveau bâtiment HRZ), 6 mio CHF le PSI (pour de nombreuses activités de construction sur l'accélérateur rénové SLS 2.0 et pour des équipements à usage spécifique dans le nouveau laboratoire WLGB QMMC), 2 mio CHF l'EPFL (pour diverses petites mesures de construction sur le campus de Lausanne) et 1 mio CHF l'Eawag (pour la transformation du bâtiment du laboratoire de Dübendorf en un centre de spectrométrie de masse, MSF).

Dans le cadre de la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location (les détails à ce sujet figurent dans l'annexe 2), les actifs d'un montant net de 272 mio CHF encore comptabilisés dans l'exercice précédent comme immobilisations corporelles en leasing ont été reclassés des placements immobiliers vers les droits d'utilisation des immobilisations corporelles immobilières sous «Leasing» au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles désignent les licences, brevets, droits et logiciels comptabilisés à l'actif. Les droits d'utilisation d'un montant net de 43 mio CHF encore comptabilisés l'exercice précédent ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans d'autres droits d'utilisation activés sur des placements

immobiliers dans le cadre de l'application de la norme IPSAS 43 Contrats de location. La valeur comptable nette de 33 mio CHF se compose principalement de coûts d'acquisition et de mise en service de logiciels acquis. Les entrées de l'exercice sous revue concernent également les coûts des logiciels achetés par l'ETH Zurich, le PSI, l'EPFL, le WSL et l'Empa.

Toutes les catégories de placement sont amorties conformément aux principes décrits à l'annexe 3. Les éventuelles dépréciations sont indiquées séparément dans les tableaux 33 et 35.

Tableau 35: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2024

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles mobilières en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
<b>VALEURS D'ACQUISITION</b>									
<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>3109</b>	<b>412</b>	<b>178</b>	<b>3699</b>	<b>1205</b>	<b>188</b>	<b>1393</b>	<b>5092</b>	<b>114</b>
Entrées	114	89	59	263	13	58	71	334	12
Reclassements	20	35	- 55	-	49	- 49	-	-	-
Sorties	- 74	- 23	- 11	- 108	- 4	- 6	- 11	- 118	- 3
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>3168</b>	<b>514</b>	<b>172</b>	<b>3854</b>	<b>1262</b>	<b>191</b>	<b>1453</b>	<b>5307</b>	<b>123</b>
<b>CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES</b>									
<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>2170</b>	<b>330</b>	<b>-</b>	<b>2500</b>	<b>456</b>	<b>-</b>	<b>456</b>	<b>2956</b>	<b>55</b>
Amortissements	173	56	-	229	81	-	81	310	8
Dépréciations	-	-	-	-	-	6	7	7	-
Reprise de la perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	- 69	- 23	-	- 92	- 4	- 6	- 10	- 102	- 3
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>2274</b>	<b>364</b>	<b>-</b>	<b>2638</b>	<b>533</b>	<b>-</b>	<b>533</b>	<b>3170</b>	<b>59</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2024</b>	<b>894</b>	<b>150</b>	<b>172</b>	<b>1216</b>	<b>729</b>	<b>191</b>	<b>920</b>	<b>2137</b>	<b>64</b>
dont objets en leasing				-	272		272	272	-

## 22 Droits d'utilisation

### Contrats de leasing en tant que preneur de leasing et autres droits d'utilisation

Le Domaine des EPF a appliqué pour la première fois la norme IPSAS 43 Contrats de location au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Des informations détaillées sur cette première application figurent à l'annexe 2. Les contrats de leasing du Domaine des EPF comprennent avant tout la location d'immeubles destinés à l'enseignement et à la recherche ainsi que de bureaux, aux conditions usuelles du marché. Les options de prolongation et de résiliation sont évaluées lors de la conclusion du contrat en fonction de leur probabilité d'exercice ou de réalisation, et réévaluées en présence d'indices de modification des conditions-cadres.

Le 6 janvier 2025, les actifs et l'engagement de leasing pour l'utilisation du STCC, d'un montant de 141 mio CHF, ont été décomptabilisés. De plus amples détails sur le retour du STCC figurent à l'annexe 26 Engagements financiers.

Au 31 décembre 2025, la durée de leasing de certains contrats de leasing a été réévaluée en raison de l'évolution des conditions-cadres. Les droits d'utilisation et engagements de leasing ont été adaptés en conséquence. Les informations sur les contrats de leasing dans lesquels le Domaine des EPF est preneur de leasing et d'autres droits d'utilisation sont présentés ci-après.

Tableau 36: Postes inscrits au bilan liés aux contrats de leasing et à d'autres droits d'utilisation

mio CHF	31.12.2025
Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles mobilières activés sous «Leasing»	1
Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles immobilières activés sous «Leasing»	774
<b>Total des droits d'utilisation sur les immobilisations corporelles mobilières et immobilières activés sous leasing</b>	<b>775</b>
Autres droits d'utilisation activés sous immobilisations corporelles mobilières	–
Autres droits d'utilisation activés sous immobilisations corporelles immobilières	41
<b>Total Autres droits d'utilisation activés sous immobilisations corporelles mobilières et immobilières</b>	<b>41</b>

Les détails relatifs aux engagements de leasing figurent à l'annexe 26 Engagements financiers et à l'annexe 31 Gestion des risques financiers – risque de liquidité.

En 2025, les entrées dans les droits d'utilisation se sont élevées à 23 mio CHF. Le volume des contrats de leasing déjà conclus contractuellement et qui n'ont pas encore été engagés s'élevait à 64 mio CHF au 31 décembre 2025. Le volume des options de prolongation non prises en compte dans l'évaluation se montait à 46 mio CHF au 31 décembre 2025.

Tableau 37: Montants comptabilisés dans le compte de résultat en lien avec des contrats de leasing

mio CHF	31.12.2025
<b>Autres produits</b>	
Revenus de la sous-location de droits d'utilisation	20
<b>Charges de biens et services</b>	
Charges de leasing (contrats à court terme)	2
Charges de leasing variables non prises en compte dans l'évaluation des engagements de leasing	–
<b>Amortissements</b>	
Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles mobilières	1
Droits d'utilisation sur immobilisations corporelles immobilières	58
<b>Total des amortissements des droits d'utilisation sur immobilisations corporelles mobilières et immobilières</b>	<b>59</b>
<b>Résultat financier</b>	
Charges d'intérêts pour engagements de leasing	11

En 2025, le total des sorties de trésorerie pour les contrats de leasing en tant que preneur de leasing s'est élevé à 69 mio CHF.

Les futurs produits de sous-location attendus résultant de contrats de leasing opérationnels étaient de 33 mio CHF (exercice précédent: 2 mio CHF). L'augmentation enregistrée durant l'exercice sous revue s'explique notamment par l'estimation des contrats de sous-location de la Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE, 19 mio CHF) et de la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE, 11 mio CHF).

Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun produit de sous-location attendu résultant de contrats de leasing financiers (exercice précédent: 32 mio CHF), car ces contrats ont été réévalués et classés selon la norme IPSAS 43.

## 23 Placements financiers et prêts

Tableau 38: Placements financiers et prêts

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
<b>PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À COURT TERME</b>			
Titres, dépôts à terme et fonds de placement	943	899	44
Valeurs de remplacement positives	–	–	–
Autres actifs	333	370	– 37
Prêts	157	132	25
<b>Total placements financiers et prêts à court terme</b>	<b>1433</b>	<b>1401</b>	<b>32</b>
<b>PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À LONG TERME</b>			
Titres et dépôts à terme	–	–	–
Autres actifs	86	83	3
Prêts	1	1	–
<b>Total placements financiers et prêts à long terme</b>	<b>87</b>	<b>84</b>	<b>3</b>

Les placements financiers à court terme sont réalisés notamment avec des fonds de tiers perçus, qui ne sont pas utilisés immédiatement. Conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés sur le marché ou auprès de la Confédération.

Les fonds de tiers placés sur le marché sont en partie gérés par des banques suisses dans le cadre de mandats de gestion de fortune. L'augmentation du portefeuille de titres, de dépôts à terme et de fonds de placement de 44 mio CHF à 943 mio CHF s'explique notamment par l'évolution positive de la valeur des mandats de gestion de fortune.

Les autres actifs financiers à court terme comprennent principalement les comptes de dépôt à court terme auprès de la Confédération avec une durée initiale ou résiduelle de trois à douze mois. La réduction du portefeuille est principalement due à la mise à disposition de liquidités pour les activités opérationnelles ainsi qu'à des transferts au sein des placements financiers (cf. annexe 16 Liquidités et placements à court terme). Sur le total des placements financiers (hors prêts) de 1362 mio CHF fin 2025, 402 mio CHF (2024: 436 mio CHF) étaient placés auprès de la Confédération.

Les autres placements financiers à long terme comprennent les autres participations évaluées au prix du marché (17 mio CHF) et le compte de dépôt à long terme auprès de la Confédération (69 mio CHF), qui a été alimenté de 3 mio CHF net. Ce compte de dépôt est alimenté chaque année afin de pouvoir financer le démantèlement futur des accélérateurs du PSI (cf. l'annexe 28 Provisions). Les autres participations comprennent principalement des participations dans des spin-off, avec une part de moins de 20% dans les livres de l'ETH Zurich, du Conseil des EPF (pour le Domaine des EPF, détenues à titre fiduciaire par l'EPFL), de l'EPFL et du PSI. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les prêts à court et à long terme comprennent des prêts avec reconnaissance de dette de l'EPFL à divers débiteurs du secteur public en Suisse, qui ont augmenté de 25 mio CHF pour atteindre 157 mio CHF durant l'exercice sous revue. Ces deux postes incluent aussi des prêts d'un montant total de 1 mio CHF (exercice précédent: 2 mio CHF) accordés aux étudiantes et étudiants, aux doctorantes et doctorants ainsi qu'aux spin-off, parfois à des conditions préférentielles. Aucune correction de valeur importante n'a été saisie sur des prêts.

## 24 Cofinancements

Tableau 39: Cofinancements

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
<b>VALEURS D'ACQUISITION</b>			
<b>Etat au 01.01</b>	<b>163</b>	<b>163</b>	<b>–</b>
Entrées	20	–	20
Sorties	–	–	–
<b>Etat au 31.12</b>	<b>183</b>	<b>163</b>	<b>20</b>
<b>CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES</b>			
<b>Etat au 01.01</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>4</b>
Amortissements	4	4	–
Sorties	–	–	–
<b>Etat au 31.12</b>	<b>67</b>	<b>62</b>	<b>4</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>16</b>

Les cofinancements ont été accordés dans le cadre d'une donation pour la réalisation d'un projet de construction sur le campus Höggerberg de l'ETH Zurich.

## 25 Engagements courants

Tableau 40: Engagements courants

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	92	107	–15
Engagements envers des assurances sociales	23	36	–13
Autres engagements courants	71	80	–10
<b>Total engagements courants</b>	<b>185</b>	<b>223</b>	<b>–38</b>

Les variations annuelles des engagements sont dues à des fluctuations périodiques des comportements en matière de paiements.

Les engagements résultant de livraisons et de prestations de l'ETH Zurich ont diminué de 22 mio CHF. Les engagements résultant de livraisons et de prestations de l'EPFL et des quatre établissements de recherche ont cependant augmenté de 8 mio CHF.

Les autres engagements courants résultent principalement d'engagements de Leading House envers les partenaires de recherche impliqués et d'impôts à la source dus aux administrations fiscales cantonales.

## 26 Engagements financiers

Tableau 41: Engagements financiers à court et long terme – Récapitulatif

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME</b>			
Engagements envers des instituts financiers	–	–	–
Engagements de leasing	53	146	– 93
Valeurs de remplacement négatives	–	–	–
Autres engagements financiers	6	6	–
<b>Total engagements financiers à court terme</b>	<b>59</b>	<b>152</b>	<b>– 93</b>
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME</b>			
Engagements de leasing	757	158	598
Autres engagements financiers	73	81	– 8
<b>Total engagements financiers à long terme</b>	<b>830</b>	<b>239</b>	<b>591</b>

Au 31 décembre 2025, les engagements financiers s'élevaient à 889 mio CHF (exercice précédent: 391 mio CHF). Sur ce montant, 59 mio CHF correspondent à des engagements financiers à court terme (exercice précédent: 152 mio CHF) et 830 mio CHF à des engagements financiers à long terme (exercice précédent: 239 mio CHF). Cette forte hausse de 591 mio CHF des engagements financiers à long terme s'explique principalement par la comptabilisation d'engagements supplémentaires issus de contrats de leasing dans le cadre de la première application de la norme IPSAS 43 Contrats de location.

Dans le même temps, les engagements financiers à court terme ont diminué de 93 mio CHF, ce qui est surtout dû au retour du *SwissTech Convention Center* (voir section séparée dans cette annexe) en janvier 2025 et à des reclassements entre engagements de leasing à court terme et à long terme.

Les engagements résultant de contrats de leasing (à court terme et à long terme) ont nettement augmenté, surtout en raison de la première application de la norme IPSAS 43, et se montaient à 810 mio CHF à la fin de l'exercice sous revue (exercice précédent: 304 mio CHF). Les engagements de leasing de l'ETH Zurich s'élevaient à 412 mio CHF au 31. décembre 2025, ceux sous-consolidés de l'EPFL à 286 mio CHF et ceux du PSI à 108 mio CHF. La diminution prévue des engagements de leasing s'effectue via la part d'amortissement des paiements de leasing convenus contractuellement. Les autres engagements financiers (à court terme et à long terme) étaient de 79 mio CHF au 31 décembre 2025 (exercice précédent: 87 mio CHF). Ils comprennent notamment des engagements liés à des droits d'utilisation accordés à titre gracieux, en particulier à l'EPFL pour le bâtiment «Microcity». La diminution de cet engagement par rapport à l'exercice précédent correspond à une prestation reçue périodiquement, qui n'a pas d'effet sur les liquidités et est comptabilisée comme produit de dons.

Tableau 42: Engagements financiers à court et long terme – variation

mio CHF	2025			2024		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
<b>Etat au 01.01</b>	<b>152</b>	<b>239</b>	<b>392</b>	<b>17</b>	<b>373</b>	<b>391</b>
Ajustements IPSAS au 01.01.	40	632	672	–	–	–
<b>Engagements financiers état au 01.01.</b>	<b>192</b>	<b>871</b>	<b>1063</b>	<b>17</b>	<b>373</b>	<b>391</b>
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	–	–	–	–	11	11
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	– 47	– 5	– 52	– 9	– 1	– 10
<b>Total des variations monétaires</b>	<b>– 47</b>	<b>– 5</b>	<b>– 52</b>	<b>– 9</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
Effets des cours de change	– 1	–	– 1	2	–	2
Variations des justes valeurs	–	–	–	–	–	–
Reclassements	58	– 58	–	144	– 144	–
Autres changements	– 142	21	– 121	– 1	–	– 1
<b>Total des variations non monétaires</b>	<b>– 85</b>	<b>– 36</b>	<b>– 122</b>	<b>144</b>	<b>– 144</b>	<b>–</b>
<b>Engagements financiers état au 31.12.</b>	<b>59</b>	<b>830</b>	<b>890</b>	<b>152</b>	<b>239</b>	<b>392</b>

Les remboursements d'engagements financiers ont largement contribué à une sortie nette de 52 mio CHF. Toutefois, les variations de portefeuille résultent majoritairement d'effets sans incidence sur les liquidités, notamment de reclassements, de la première application de nouvelles normes de présentation des comptes et de l'évaluation prévue des contrats de leasing.

#### Retour du *SwissTech Convention Center*

Le *SwissTech Convention Center* (STCC) d'Ecublens a été utilisé jusqu'au début de l'année 2025 dans le cadre d'un contrat de leasing financier avec la SQNE en qualité de preneur de leasing. En 2022, le Conseil des EPF et l'EPFL ont créé les conditions d'un retour anticipé du STCC à la Confédération. Pour cela, le Parlement a validé en décembre 2022 un crédit d'engagement de 146 mio CHF. En 2022, le contrat de leasing pour le STCC avait été réévalué sur la base de la date de transfert la plus éloignée possible contractuellement, c'est-à-dire le 31 décembre 2026.

Le 20 août 2024, Credit Suisse Asset Management (Suisse) AG (société radiée du registre du commerce le 30 août 2024 après le transfert des actifs et passifs (capitaux de tiers) à UBS Asset Management Switzerland AG) a annoncé le retour anticipé du STCC à la Confédération en janvier 2025, le versement au notaire devant être effectué d'ici au 20 décembre 2024. Le STCC a été réévalué en 2024 sur la base de cette date de retour. Après réévaluation, la valeur résiduelle du STCC correspondait à la valeur d'achat du bâtiment fixée contractuellement avec Credit Suisse Funds AG (société radiée du registre du commerce le 30 avril 2024 après le transfert des actifs et passifs (capitaux de tiers) à UBS Funds Switzerland AG ayant suivi la fusion). La réévaluation n'a pas eu d'effet significatif sur le résultat de l'exercice 2024.

Le retour anticipé du STCC à la Confédération a entraîné en 2024 une réduction de 141 mio CHF de la contribution financière de la Confédération perçue par l'EPFL. L'EPFL a compensé cette réduction en prélevant un montant équivalent de ses réserves pour financer ses activités opérationnelles. Le crédit d'investissement de l'EPFL a été augmenté du même montant pour financer l'acquisition.

Le 6 janvier 2025, les actifs et l'engagement de leasing liés à l'utilisation du STCC ont été décomptabilisés. Cette décomptabilisation n'a pas eu d'incidence majeure sur le résultat de l'exercice 2025 de la SQNE et de l'EPFL selon les normes IPSAS. Depuis le retour du STCC à la Confédération, son utilisation par la SQNE se fait sur la base légale existante, qui régit l'utilisation des biens immobiliers de la Confédération par le Domaine des EPF.

## 27 Passifs de régularisation

Tableau 43: Passifs de régularisation

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	154	142	12
Autres passifs de régularisation	55	71	–16
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>209</b>	<b>213</b>	<b>–4</b>

Les produits perçus à l'avance englobent notamment les contrats de prestations et les recherches sous mandat sur transactions avec contrepartie conformément à la norme IPSAS 9 (2025: 146 mio CHF; 2024: 137 mio CHF). Les mises en œuvre de projets dans le cadre des projets IPSAS 9 entraînent une variation dans ce poste.

Les autres passifs de régularisation sont principalement constitués de transferts de charges pour l'exploitation, les projets de construction ou l'approvisionnement central. Le total se répartit entre l'ETH Zurich (24 mio CHF), l'EPFL (18 mio CHF), le PSI (8 mio CHF), l'Empa (3 mio CHF), l'Eawag et le Conseil des EPF, à hauteur de 1 mio CHF chacun.

## 28 Provisions

Tableau 44: Provisions – Aperçu

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	89	89	–
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	68	67	1
Démantèlement d'actifs	450	451	–1
Cautionnements et garanties	–	–	–
Litiges	6	2	4
Autres provisions	8	1	6
<b>Total provisions</b>	<b>620</b>	<b>610</b>	<b>11</b>

Les provisions pour vacances et heures supplémentaires sont calculées à l'aide des soldes d'heures effectifs pour chaque collaboratrice et collaborateur. Cet avoir des collaboratrices et collaborateurs est qualifié de courant. Cette provision est restée inchangée au cours de l'exercice sous revue. Le poste Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39 comprend les bonus d'ancienneté/ primes de fidélité, évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La constitution et l'utilisation de cette provision sont présentées séparément.

Le poste Démantèlement d'actifs inclut 438 mio CHF (2024: 443 mio CHF) dédiés au démantèlement des accélérateurs du PSI et à l'élimination de leurs composants radioactifs (cf. les explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management). Le montant de la provision correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes. Durant l'exercice sous revue, le PSI a utilisé 5 mio CHF (2024: 6 mio CHF) pour des mesures de démantèlement et le paiement de la cotisation annuelle à la Nagra. Pour financer ces coûts, un montant de 11 mio CHF est versé chaque année sur le compte de dépôt auprès de la Confédération.

Les provisions pour litiges reflètent des cas actuels, qui ont augmenté de 4 mio CHF durant l'exercice sous revue, en particulier dans les deux hautes écoles.

Le poste Autres provisions comprend une provision pour les conséquences financières potentielles d'un audit réalisé par la Commission européenne (Common Audit Service, CAS). Dans ce contexte, l'EPFL a constitué des provisions à hauteur de 6 mio CHF (voir également annexe 32 Engagements conditionnels).

Tableau 45: Provisions – variation 2025

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
<b>Etat au 01.01.2025</b>	<b>89</b>	<b>67</b>	<b>451</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>610</b>
Constitution	1	9	4	-	5	6	25
Dissolution	-1	-	-	-	-	-	-1
Utilisation	-	-8	-5	-	-1	-	-14
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2025</b>	<b>89</b>	<b>68</b>	<b>450</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>620</b>
dont à court terme	89	-	9	-	2	6	107
dont à long terme	-	68	441	-	4	1	514

Tableau 46: Provisions – variation 2024

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>93</b>	<b>64</b>	<b>456</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>616</b>
Constitution	1	10	-	-	1	-	11
Dissolution	-4	-2	-	-	-	-	-6
Utilisation	-	-6	-6	-	-	-	-12
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>89</b>	<b>67</b>	<b>451</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>610</b>
dont à court terme	89	-	7	-	2	-	98
dont à long terme	-	67	443	-	-	1	511

## 29 Régimes de prévoyance à prestations définies

La majorité des employés et bénéficiaires de rentes des institutions du Domaine des EPF ainsi que de l'état-major et de la présidence du Conseil des EPF sont assurés dans la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Comme il n'y a aucune autre caisse de prévoyance significative pour les entités contrôlées, les explications ci-dessous se rapportent, sauf indication contraire, à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Dans le total des engagements nets de prévoyance au 31 décembre 2025, le montant des engagements provenant d'autres plans en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA a diminué pour s'établir à 0 mio CHF puisque le plafond de l'actif est atteint (2024: montant nettement inférieur à 1 mio CHF).

### Cadre juridique et responsabilités

#### Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

#### Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants des salariés que des employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

#### Prestations issues des plans de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classifiée comme étant fondée sur le régime de prestations définies (*defined benefit*).

La solution de prévoyance est définie dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Ces règlements font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, ces plans accordent des prestations supérieures au minimum requis par la législation. Il s'agit donc de modèles enveloppants (prestations obligatoires et surobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoie de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital. De plus, il peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

#### Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de

placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse pour les questions liées aux placements et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service *Asset Management* de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

## Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations surobligatoires.

Le *Risk Sharing* (partage des risques entre assurés et employeur) introduit en 2020 est maintenu sans changements (voir détails à l'annexe 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation). Etant donné qu'aucun déficit structurel de financement n'a pu être décelé, les calculs de cette année ne tiennent compte d'aucune adaptation de prestations (notamment: pas de baisse du taux de conversion ni, partant, de mesures de compensation). Les résultats obtenus sur la base des hypothèses utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2025 indiquent toutefois un déficit de financement selon IPSAS, et le partage des risques élargi a été appliqué.

Le taux de couverture réglementaire de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA selon l'OPP 2 s'établissait fin 2025 à 109,4% (2024: 105,2%). Le taux de couverture économique de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 97,3% à fin 2025 (2024: 92,6%).

## Événements particuliers durant la période sous revue

Durant l'année précédente, les prestations du plan de prévoyance ont été adaptées et traitées comme des modifications du plan: les prestations en cas de décès ont été adaptées dans les règlements de prévoyance en vigueur. Le capital versé en cas de décès a notamment été augmenté, et un capital-décès supplémentaire a été introduit pour les conjoints et partenaires. En outre, le montant de la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse calculé sur la base de la LPP a été réduit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il n'y a pas eu de modification du plan durant l'exercice sous revue.

Tableau 47: Engagements/actifs nets de prévoyance

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	8 824	8 730	94
Moins juste valeur des actifs du régime	- 8 651	- 8 135	- 517
<b>Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance inscrits au bilan</b>	<b>173</b>	<b>596</b>	<b>- 422</b>

La baisse des engagements nets de prévoyance de 422 mio CHF est due à une hausse de la juste valeur des actifs du régime et à une augmentation proportionnellement plus faible de la valeur actuelle des engagements de prévoyance. Le relèvement du taux d'actualisation (31 décembre 2025: 1,15%; 31 décembre 2024: 1,0%) a entraîné une diminution de 166 mio CHF de l'engagement net de prévoyance, tandis que les variations empiriques se sont traduites par une hausse de 187 mio CHF. Les actifs du régime ont augmenté de 517 mio CHF en raison du rendement positif des placements.

Le total des engagements nets de prévoyance en fin d'année se réfère exclusivement à la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les effets liés aux autres caisses de prévoyance ne sont pas significatifs.

Tableau 48: Charges de prévoyance nettes

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	242	215	27
Coût des services passés	3	17	-14
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-	-
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	87	122	-35
Produits des intérêts des actifs du régime	-81	-115	34
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	4	4	-
Autres	-	-	-
<b>Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts</b>	<b>255</b>	<b>243</b>	<b>12</b>

Durant l'exercice sous revue, les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF s'élèvent à 255 mio CHF (2024: 243 mio CHF), dont 1 mio CHF se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA (2024: 1 mio CHF). Les charges de prévoyance nettes sont de 12 mio CHF supérieures à celles de l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la hausse du coût des services rendus au cours de la période (progression de 27 mio CHF), qui est partiellement compensée par une baisse du coût des services passés (recul de 14 mio CHF). La hausse du coût des services rendus au cours de la période est due principalement à la variation du taux d'actualisation. Selon IPSAS 39, le coût des services rendus au cours de la période est calculé sur la base du taux d'actualisation de l'année précédente. Cette évolution reflète la baisse du taux d'actualisation en 2024.

Le coût des services passés de l'année précédente comprend l'effet des rachats effectués par le corps professoral de l'ETH Zurich et de l'EPFL ainsi que l'effet résultant des modifications du plan.

Des cotisations de l'employeur à hauteur de 261 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 153 mio CHF sont attendues pour l'exercice à venir.

Tableau 49: Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	18	490	-472
issus de la variation des hypothèses financières	-144	279	-423
issus de la variation des hypothèses démographiques	-24	-	-24
issus de la variation empirique	187	211	-24
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (-)/pertes (+))	-436	-373	-63
Autres	-	-	-
<b>Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres</b>	<b>-417</b>	<b>117</b>	<b>-534</b>
<b>Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (-)/perte (+))</b>	<b>-809</b>	<b>-392</b>	<b>-417</b>

En 2025, le gain résultant de la réévaluation et comptabilisé dans les capitaux propres s'élève à 417 mio CHF (2024: perte de 117 mio CHF). Cela se traduit par des réserves de réévaluation positives, d'un montant de 809 mio CHF au 31 décembre 2025 (2024: 392 mio CHF), dont 4 mio CHF (2024: 4 mio CHF) concernent des plans de prévoyance en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les bénéfices actuariels issus de la modification des hypothèses financières résultent pour l'essentiel du relèvement du taux d'actualisation (166 mio CHF). Ces bénéfices ont été atténués par l'évolution attendue des salaires plus élevée que prévu et par d'autres hypothèses financières (perte actuarielle de 22 mio CHF). De plus, des pertes empiriques ont entraîné une diminution de 187 mio CHF des gains cumulés résultant de la réévaluation et comptabilisés dans les capitaux propres. Les gains et pertes empiriques correspondent aux différences entre les hypothèses retenues et les valeurs effectives. En 2025, les pertes empiriques reflètent plus particulièrement l'effet de la hausse de la rémunération de l'avoir de vieillesse ainsi que les variations empiriques résultant de modifications de l'effectif.

Les produits liés aux actifs du régime, qui sont comptabilisés dans les capitaux propres, s'expliquent par le bénéfice réalisé sur les placements (sur la base d'un rendement de 6,5%) par rapport au rendement théorique attendu de 1,00%, qui correspond au taux d'actualisation de l'année précédente.

Tableau 50: Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

mio CHF	2025	2024
<b>Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01</b>	<b>8 730</b>	<b>8 169</b>
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	242	215
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	87	122
Cotisations des assurés	150	149
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 407	- 432
Coût des services passés	3	17
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Bénéfices (-)/pertes (+) actuariels	18	490
Autres	-	-
<b>Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12</b>	<b>8 824</b>	<b>8 730</b>

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 12,7 années au 31 décembre 2025 (2024: 13,0 années).

Tableau 51: Evolution des actifs du régime

mio CHF	2025	2024
<b>Juste valeur des actifs du régime état au 01.01</b>	<b>8 135</b>	<b>7 673</b>
Produits des intérêts des actifs du régime	81	115
Cotisations de l'employeur	260	261
Cotisations des assurés	150	149
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 407	- 432
Bénéfices (+)/pertes (-) issus des indemnités du plan	-	-
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	- 4	- 4
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (+)/pertes (-))	436	373
Autres	-	-
<b>Juste valeur des actifs du régime état au 31.12</b>	<b>8 651</b>	<b>8 135</b>

Tableau 52: Variation des engagements nets de prévoyance

mio CHF	2025	2024
<b>Engagements nets de prévoyance état au 01.01.</b>	<b>595</b>	<b>497</b>
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	255	243
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	- 417	117
Cotisations de l'employeur	- 260	- 261
Engagements acquittés directement par l'entité	-	-
Autres	-	-
<b>Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance état au 31.12.</b>	<b>173</b>	<b>596</b>

Tableau 53: Principales catégories des actifs du régime (en pourcentage)

Pourcentage	31.12.2025			31.12.2024		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Liquidités	5	-	5	3	-	3
Obligations (en CHF) Confédération	7	-	7	6	-	6
Obligations (en CHF) hors Confédération	6	-	6	7	-	7
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	14	-	14	14	-	14
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	5	-	5	5	-	5
Hypothèques	3	-	3	3	-	3
Actions	34	-	34	35	-	35
Immobilier	8	8	16	8	8	16
Matières premières	3	-	3	3	-	3
Autres	-	7	7	-	7	7
<b>Total des actifs du régime</b>	<b>85</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>15</b>	<b>100</b>

PUBLICA supporte les risques actuariels et les risques liés aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Tableau 54: Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice (en pourcentage)

Pourcentage	2025	2024
Taux d'actualisation au 01.01.	1,00	1,50
Taux d'actualisation au 31.12.	1,15	1,00
Evolution attendue des salaires	1,25	1,20
Evolution attendue des rentes	0,00	0,00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	1,25	1,10
Contribution des employé/es au déficit de financement	36,00	36,00
Espérance de vie à l'âge de 65 ans - femmes (nombre d'années)	24,81	24,70
Espérance de vie à l'âge de 65 ans - hommes (nombre d'années)	23,07	22,95

Comme l'année passée et selon les données de base de l'exercice précédent, le taux d'actualisation repose sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés en cas de déficit de financement éventuel est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2020 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Tableau 55: Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

mio CHF	31.12.2025		31.12.2024	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25%)	- 260	275	- 200	212
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25%)	36	- 37	23	- 23
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25%)	186	n/a	160	n/a
Rémunération de l'avoit de vieillesse (variation +/- 0,25%)	40	- 40	42	- 42
Contribution des employé/es au déficit de financement (variation +/- 10%)	- 2	2	- 35	35
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	259	- 259	214	- 217

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoit de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. La sensibilité concernant l'hypothèse sur l'évolution des rentes n'a été calculée qu'en cas d'augmentation des rentes puisqu'il n'est pas possible de les réduire. La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

## 30 Fonds de tiers affectés

Tableau 56: Fonds de tiers affectés

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu	dont mesures transitoires de la Confédération		Ecart absolu
				31.12.2025	31.12.2024	
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	902	910	- 8	120	154	- 34
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	75	83	- 9	-	1	- 1
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	365	337	28	217	229	- 13
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	140	132	8	-	5	- 5
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	124	118	6			
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	125	158	- 33			
Dons et legs	763	204	559			
<b>Total fonds de tiers affectés</b>	<b>2494</b>	<b>1942</b>	<b>552</b>	<b>337</b>	<b>389</b>	<b>- 51</b>

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournis dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours, issus de contrats sans contrepartie. Les variations de ce poste du bilan sont dues, d'une part, au volume des projets nouvellement conclus (en augmentation) et, d'autre part, à la diminution du volume des projets suite aux activités de recherche effectuées pour de nombreux projets. Une augmentation par rapport à l'exercice précédent veut donc dire que pendant l'exercice sous revue, le volume des projets nouvellement conclus a été supérieur à celui des projets traités. Une diminution signifie qu'en termes de valeur, plus de projets ont été traités qu'obtenus pendant l'exercice sous revue.

L'écart du FNS s'explique par des diminutions dans trois institutions (ETH Zurich: -19 mio CHF, EPFL: -8 mio CHF, Eawag: -4 mio CHF) et par les augmentations des autres institutions (PSI: +10 mio CHF, WSL: +9 mio CHF, Empa: +4 mio CHF).



## Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale du Domaine des EPF, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport de gestion, chapitre Situation et gestion de risques).

La gestion financière des risques traite notamment du risque de crédit (risque de défaut), du risque de liquidité et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaut et de marché. Une part substantielle des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties qui affichent typiquement de faibles risques de crédit et de liquidités (p. ex. Confédération, cantons, fondations). Une accumulation des créances importantes n'existe que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est généralement considéré comme faible. Les cas particuliers concernant le risque de défaut sont traités séparément (cf. annexe 3). En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises étrangères, qui sont garantis au cas par cas afin de réduire le risque de change.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

## Risque de crédit et de défaut

Le risque de défaut est le risque de pertes financières au cas où l'une des parties au contrat dans le cadre d'un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération, d'autres institutions publiques ou d'autres contreparties affichant un risque de défaut peu élevé, le risque réel est très faible.

Le tableau suivant indique le risque maximal de défaut des actifs financiers par type de contrepartie.

Tableau 58: Classes et catégories d'instruments financiers

mio CHF	Total	Confédération	Commission européenne PCRD *	FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva *	BNS et banques avec garantie d'Etat	PostFinance et autres banques	Autres contreparties (par exemple cantons, fondations)	Autres contreparties (par exemple entreprises privées)
31.12.2025								
Liquidités et placements à court terme	548	290	–	–	22	236	–	–
Créances sur transactions sans contrepartie	2 570	200	265	663	–	–	1 333	109
Créances sur transactions avec contrepartie	51	3	–	–	–	–	7	41
Placements financiers et prêts	1 520	403	–	–	–	71	157	889
Actifs de régularisation	55	5	–	–	–	–	7	42
<b>Total</b>	<b>4 743</b>	<b>901</b>	<b>265</b>	<b>664</b>	<b>22</b>	<b>307</b>	<b>1 503</b>	<b>1 081</b>
31.12.2024								
<b>Total période précédente</b>	<b>4 227</b>	<b>812</b>	<b>251</b>	<b>729</b>	<b>41</b>	<b>428</b>	<b>960</b>	<b>1 006</b>

\* Dans la colonne Commission européenne figurent les créances à l'égard des universités européennes résultant des programmes-cadres de recherche de l'UE ainsi que les créances restantes liées aux mesures transitoires pour Horizon 2020 et Horizon Europe (financement direct Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI). Les mesures transitoires concernant les volets du programme Horizon Europe qui ne sont pas accessibles sont indiquées dans la colonne de l'organisme d'encouragement concerné (FNS, Innosuisse).

## Estimation des pertes sur créances attendues au 31 décembre 2025

### Liquidités et placements à court terme

Le Domaine des EPF dépose les liquidités et placements à court terme sur des comptes ouverts à cet effet auprès de PostFinance, des banques cantonales, d'autres banques et de l'AFF. Toutes les contreparties se sont vu accorder une notation *Investment Grade* par une agence de notation reconnue. Le Domaine des EPF part donc du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est



tions futures, le Domaine des EPF estime que le risque de crédit des contreparties est faible et part donc du principe qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Il détermine par conséquent les pertes sur créances attendues sur la base de la perte sur créances à 12 mois.

Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur significative n'a été saisie sur des prêts durant l'exercice sous revue.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Domaine des EPF ne soit éventuellement pas en mesure de tenir ses engagements financiers conformément au contrat par la livraison de moyens de paiement ou d'autres actifs financiers.

Le Domaine des EPF dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants et des engagements de leasing. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing. Les engagements financiers contiennent les engagements découlant du droit d'utilisation comptabilisé, obtenu gratuitement par l'EPFL (Microcity).

Le tableau suivant précise les échéances des engagements financiers.

Les entités contrôlées par les institutions du Domaine des EPF peuvent emprunter des fonds sur le marché financier, mais pas les institutions elles-mêmes.

Le montant des engagements courants et des engagements financiers à court terme comprend des liquidités et des placements. Le risque de liquidité est faible.

Tableau 61: Flux des paiements contractuels relatifs aux engagements financiers

mio CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	31.12.2025		
			Moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
<b>Engagements financiers hors produits dérivés</b>					
Engagements courants	185	185	185	–	–
Engagements de leasing	810	841	56	215	569
Autres engagements financiers	80	80	6	26	48
Passifs de régularisation	54	54	54	–	–
<b>Engagements en instruments financiers dérivés</b>					
	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1129</b>	<b>1160</b>	<b>302</b>	<b>241</b>	<b>617</b>
31.12.2024					
<b>Total période précédente</b>	<b>686</b>	<b>795</b>	<b>454</b>	<b>92</b>	<b>250</b>

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les prix du marché, p. ex. les cours de change, les taux d'intérêt ou le cours des actions varient, influençant ainsi les produits du Domaine des EPF ou la valeur des instruments financiers détenus.

#### Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat d'environ 4 mio CHF.

L'analyse du risque de taux d'intérêt tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune. Les autres positions négociables (sans les obligations) se composent principalement d'actions suisses et étrangères ainsi que de fonds de placement dont les

émetteurs peuvent être suisses ou étrangers. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat d'environ 77 mio CHF. Les positions négociables exposées au risque de cours sont détenues principalement dans le cadre de mandats de gestion de fortune, auprès de banques suisses.

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont défini sur cette base leurs stratégies de placement respectives. Un modèle est utilisé pour sélectionner le portefeuille optimisé déterminant pour la stratégie de placement des mandats de gestion de fortune. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche *Value at Risk*. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la *Value at Risk*.

### Risque de change

Les créances et engagements en devises sont majoritairement libellés en euro et en dollar américain. Ils sont couverts au cas par cas par des instruments financiers dérivés. Les risques de change dans les mandats de gestion de fortune sont majoritairement couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/-10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Tableau 62: Sensibilité au risque de change

mio CHF	31.12.2025					31.12.2024				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
<b>Bilan net par devises étrangères</b>	<b>3 117</b>	<b>3 058</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>2 926</b>	<b>2 860</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>29</b>
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/-10%			2	2				2	2	
Taux de clôture			0,9305	0,7923				0,9389	0,9063	

Le bilan net par devises étrangères pour la catégorie Autres monnaies est entre autres lié aux mandats de gestion de fortune.

### Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. Le Domaine des EPF vise une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur les marchés financiers.

### Estimation des justes valeurs

Compte tenu de leur courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de leurs justes valeurs respectives, qui ne sont donc pas présentées séparément.

Le Domaine des EPF renonce à estimer la juste valeur des créances à long terme sur transactions sans contrepartie puisque ces créances ne peuvent être réalisées que par l'exécution du projet concerné par les institutions du Domaine des EPF.

Les placements financiers sont déjà inscrits au bilan à leur juste valeur, qui se base sur les valeurs réelles lorsque celles-ci peuvent être déterminées de manière fiable. Dans le cas contraire, la juste valeur correspond aux coûts d'acquisition.

La juste valeur des actifs financiers à taux fixe cotés en bourse se base sur les cotations en bourse à la date de clôture des comptes.

## Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à leur juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux:

- niveau 1: cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des engagements financiers identiques;
- niveau 2: méthodes d'évaluation pour lesquelles tous les paramètres significatifs se fondent sur des données de marché observables;
- niveau 3: méthodes d'évaluation pour lesquelles les paramètres significatifs ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tableau 63: Hiérarchie des justes valeurs

mio CHF	31.12.2025				31.12.2024			
	Valeur comptable/ juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable/ juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements financiers	960	943	8	9	896	879	8	9
Engagements financiers	–	–	–	–	–	–	–	–

## Résultat net par catégorie d'évaluation

Tableau 64: Résultat net par catégorie d'évaluation

mio CHF	2025		
	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers
Produits des intérêts (+)/charges d'intérêts (-)	7	3	-12
Produits des participations		9	
Variation de la juste valeur		30	
Différences nettes de change	-6	-2	-
Dépréciations	-		
Reprises de pertes de valeur	-		
Autres produits financiers	-2		
<b>Total du résultat net par catégorie d'évaluation</b>	<b>-1</b>	<b>40</b>	<b>-12</b>
	2024		
<b>Total du résultat net par catégorie d'évaluation année précédente</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>-12</b>

L'évolution favorable des marchés financiers a entraîné les ajustements positifs des justes valeurs. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles au annexe 15 Résultat financier.

## 32 Engagements conditionnels et créances conditionnelles

### Engagements conditionnels

Tableau 65: Engagements conditionnels

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Cautionnements	–	–	–
Garanties	3	3	–
Litiges	–	–	–
Autres	216	202	15
<b>Total engagements conditionnels</b>	<b>219</b>	<b>204</b>	<b>15</b>

Les engagements conditionnels s'élevaient à 219 mio CHF au 31 décembre 2025 (exercice précédent: 204 mio CHF). Ils se composent exclusivement de garanties et d'autres engagements conditionnels. A la fin de l'exercice sous revue, il n'y avait pas de cautionnements ni d'engagements conditionnels résultant de litiges.

A l'EPFL, il existe toujours deux garanties d'un montant total de 1 mio CHF pour couvrir d'éventuelles créances douanières dans le cadre de transactions transfrontalières; elles ne sont pas limitées dans le temps. En outre, il existe une garantie bancaire en faveur de China Educational Instrument & Equipment Corp. d'environ 2 mio CHF avec une échéance au 31 décembre 2026.

Les autres engagements conditionnels de l'EPFL concernent principalement les éléments suivants:

- *Campus Biotech Geneva*: la Fondation *Campus Biotech Geneva*, l'Université de Genève et l'EPFL sont cosignataires du contrat de location des immeubles concernés. L'engagement conditionnel (199 mio CHF) correspond à l'engagement solidaire restant jusqu'à l'expiration du contrat de location, y compris les éventuels frais de démantèlement ou de remise en état.
- Immeuble AGORA, Lausanne: il existe un engagement solidaire concernant les engagements locatifs de l'immeuble Agora à Lausanne. Le montant indiqué de 8 mio CHF correspond au risque maximal pour l'EPFL en cas de défaillance des deux autres parties contractantes (CHUV, UNIL).
- Projets de recherche de l'UE: l'audit du *Common Audit Service* (CAS) de la Commission européenne a été achevé. Le risque maximal non couvert par les provisions est estimé à 10 mio CHF (cf. aussi annexe 28 Provisions).

Il existe également des engagements conditionnels non quantifiés liés à la participation de l'EPFL à divers consortiums de recherche.

A la fin de l'exercice sous revue, il n'y avait aucun engagement conditionnel auprès des autres institutions du Domaine des EPF.

### Créances conditionnelles

Tableau 66: Créances conditionnelles

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Créances hors bilan	2	–	2
Autres	–	–	–
<b>Total créances conditionnelles</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>2</b>

Les créances conditionnelles se montaient à environ 2 mio CHF au 31 décembre 2025 (exercice précédent: aucune). Il s'agit de garanties accordées à l'EPFL par trois fournisseurs qui peuvent être mises en œuvre, mais dont la survenance et le montant n'ont pas été estimés comme suffisamment probables à la date de clôture du bilan et qui n'ont donc pas été comptabilisées.

Indépendamment de cela, l'ETH Zurich continue de recevoir des fonds de recherche et des soutiens financiers de tiers qui, bien que remplissant les caractéristiques essentielles d'un actif, n'ont pas pu être déterminés de manière fiable en termes de flux de trésorerie futurs proportionnels au cours de l'exercice sous revue. Cela concerne en particulier les soutiens financiers de la *Wyss Zurich Foundation* pour le *Wyss Translational Center Zurich*. En outre, il existait une prétention d'assurance non quantifiable de manière fiable en lien avec un sinistre, le montant restant attendu après les paiements reçus au cours de l'exercice se réduisant à quelques millions.

### 33 Engagements contractuels

Tableau 67: Engagements contractuels

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	80	81	-
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	30	30	-1
Engagements contractuels à plus de 5 ans	1	-	-
Sans échéance/indéterminé	-	-	-
<b>Total engagements contractuels</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>-1</b>

A la date de clôture du bilan, le PSI avait des engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services d'un montant de 79 mio CHF (dont 58 mio CHF à court terme et 21 mio CHF à long terme). Les engagements contractuels concernaient notamment diverses commandes pour des projets de construction d'installations en rapport avec SLS 2.0, Esup, Impact, CHART et ESS.

Fin 2025, les engagements contractuels de l'ETH Zurich s'élevaient à 13 mio CHF. Ils concernaient principalement des engagements contractuels pris par la bibliothèque de l'ETH pour l'accès aux publications numériques et l'acquisition d'appareils techniques et scientifiques.

Autres engagements contractuels: EPFL (9 mio CHF), Empa (7 mio CHF) et Eawag (3 mio CHF).

De plus, l'EPFL s'était engagée par contrat à couvrir les charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

### 34 Rémunération des personnes-clés du management

Tableau 68: Rémunération des personnes-clés du management (chiffres arrondis)

mio CHF	2025	2024	Ecart absolu
Conseil des EPF	1	1	-
Direction**	3	2	-
<b>Rémunération des personnes-clés</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>

Tableau 69: Personnes-clés

Equivalent plein temps	2025	2024	Ecart absolu
Conseil des EPF*	2,2	2,2	-0
Direction**	6,0	6,0	-
<b>Nombre de personnes (à plein temps)</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>-0</b>

\* Présidence du Conseil des EPF: 80%, vice-Présidence du Conseil des EPF: 16%, présidence du comité d'audit: 16%, un membre du Conseil des EPF: 70%, les quatre autres membres du Conseil des EPF sans fonction de Direction: 10% chacun.

\*\* Membres du Conseil occupant une fonction de direction ainsi que les directrices et directeurs des autres établissements de recherche.

## 35 Relations avec les entités contrôlées et associées

### Entités contrôlées

Les institutions ci-après, le Conseil des EPF et les entités présentées dans le tableau 70 sont entièrement consolidés avec tous leurs sites.

Institutions et Conseil des EPF:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- ETH Zurich, Zurich
- EPFL, Lausanne
- Paul Scherrer Institut PSI, Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Tableau 70: Entités contrôlées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote et au capital (en %) 31.12.2025 <sup>1</sup>		Date de clôture des comptes
ETH Singapore SEC Ltd.	Ltd.	Renforcement de la position internationale de la Suisse et de Singapour dans le domaine de l'environnement / du développement durable et collaboration en ce sens dans la recherche	Singapour	Singapour	SGD	100	100	31.03.2025
Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel <sup>2</sup>	Fondation	Promotion de la géobotanique (phytosociologie, phytocécologie, répartition des végétaux, histoire des plantes)	Zurich	Suisse	CHF	57	100	31.12.2024
Fondation pour les Etudiants de l'EPFL	Fondation	La fondation soutient les étudiantes et étudiants de l'EPFL si leur situation financière entrave considérablement la réussite de leurs études.	Lausanne	Suisse	CHF	60	100	31.12.2025
Fondation EPFL Innovation Park (FEIP)	Fondation	La fondation possède et entretient des bâtiments pour des start-up prometteuses (parc technologique).	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	27	100	31.12.2025
Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE)	Société simple	La société simple loue des immeubles à de grandes entreprises technologiques.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	80	100	31.12.2025
Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) <sup>3</sup>	Société simple	La société simple exploite un centre de congrès ainsi qu'un hôtel et loue des surfaces commerciales et des logements d'étudiants gérés par un tiers.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	67	100	31.12.2025

<sup>1</sup> Par rapport à l'exercice précédent, les droits de vote à la Fondation *EPFL Innovation Park* (FEIP) (2024: 31%), à la Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE) (2024: 100%) et à la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) (2024: 80%) ont été modifiés. Les parts au capital sont restées inchangées.

<sup>2</sup> Les 43% restants des droits de vote de la *Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel* sont détenus par des personnes désignées par le fondateur. La part au capital détenue par l'ETH Zurich dans la fondation est cependant de 100%.

<sup>3</sup> L'EPFL détient 100% du capital de la SQNE. Les droits de vote s'élèvent à 67% au 31 décembre 2025 (exercice précédent: 80%). L'EPFL détient toujours 90% directement, 5% indirectement via la Fondation *EPFL Innovation Park* entièrement consolidée et 5% indirectement via la fondation associée Fondation Les Bois Chamblard; en raison des droits de contrôle et de gouvernance, la SQNE est entièrement consolidée; les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas comptabilisées.

## Entités associées

Toutes les entités associées indiquées sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 71: Entités associées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote et au capital (en %) 31.12.2025 <sup>1</sup>	
ETH Zurich Foundation <sup>2</sup>	Fondation	Promotion de la recherche et de l'enseignement à l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	14	100
Fondation Albert Lück	Fondation	Promotion de l'enseignement et de la recherche ainsi que des études dans le domaine du génie civil à l'ETH Zurich, principalement dans l'actuel Département de génie civil, environnement et géomatique (et dans ses unités subordonnées)	Zurich	Suisse	CHF	20	100
Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation	Mise à disposition et exploitation de logements à prix avantageux pour les étudiantes et étudiants de Zurich	Zurich	Suisse	CHF	22	50
Stiftung Archiv für Zeitgeschichte	Fondation	Promotion, protection à long terme et développement des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich en tant que centre de documentation et de recherche pour l'histoire générale et l'histoire contemporaine suisse	Zurich	Suisse	CHF	33	100
Stiftung jüdische Zeitgeschichte	Fondation	Mise en place et promotion d'un centre de documentation pour l'histoire contemporaine juive au sein des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	22	100
Les Bois Chamblard	Fondation	La fondation met à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires et de conférences.	Buchillon	Suisse	CHF	20	100
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation	Le Campus Biotech est un centre d'excellence en biotechnologie et en sciences de la vie.	Genève	Suisse	CHF	25	50
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	La fondation met des locaux à la disposition des étudiantes et étudiants de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.	Lausanne	Suisse	CHF	29	60
DECTRIS SA	Société anonyme	Développement et fabrication d'appareils de mesure électroniques destinés à des applications industrielles et scientifiques	Baden	Suisse	CHF	20	20

<sup>1</sup> Modifications des droits de vote à la *Stiftung für Studentisches Wohnen* (2024: 25%), à la *Fondation Campus Biotech Geneva* (2024: 33%) et à la *Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne* (2024: 33%).

<sup>2</sup> Bien que les droits de vote que l'ETH Zurich détient dans l'*ETH Zurich Foundation* soient inférieurs à 20%, l'ETH Zurich peut exercer une influence déterminante sur la fondation et est l'unique destinataire du bénéfice. C'est pourquoi l'*ETH Zurich Foundation* est qualifiée d'entité associée.

## Restrictions

Le Domaine des EPF n'a aucun droit d'intervention sur l'actif des entités contrôlées et associées susmentionnées. Il ne peut ainsi pas ordonner de transferts de liquidités ou exploiter d'une autre manière les fonds des entités.

## Entités contrôlées et associées situées en dessous du seuil au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

Cette ordonnance donne des informations concrètes sur la consolidation. Elle définit également des seuils de prise en compte dans les comptes annuels consolidés. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation ou d'évaluation proportionnelle des capitaux propres mais n'atteignent pas ces seuils doivent être présentées selon le tableau suivant:

Tableau 72: Entités situées en dessous des seuils au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

	31.12.2025	31.12.2024
<b>Entités contrôlées</b>		
Nombre	7	7
Total du bilan (mio CHF)	15	15
<b>Entités associées</b>		
Nombre	12	11
Total du bilan (mio CHF)	71	66

## 36 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil des EPF a approuvé les comptes consolidés du Domaine des EPF 2025 lors de sa séance des 4/5 mars 2026. Jusqu'à cette date, aucun événement significatif n'est survenu dans le Domaine des EPF, qui aurait rendu nécessaire une divulgation dans le cadre des comptes consolidés du Domaine des EPF arrêtés au 31 décembre 2025 ou leur adaptation.

# Rapport de l'organe de révision

No enreg. 932.25411.003

## Rapport de l'organe de révision

au Conseil fédéral et au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

---

### RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), comprenant le compte de résultat consolidé 2025, le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 12 à 81) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière des EPF au 31 décembre 2025, ainsi que ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) et sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à l'article 35a<sup>ter</sup> de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants des EPF conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil des EPF. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Dans ce contexte, nous renvoyons à la section « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires » de notre rapport.

### Responsabilités du Conseil des EPF relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil des EPF est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés, donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux dispositions légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil des EPF est responsable d'évaluer la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du domaine des EPF à poursuivre ses activités.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du domaine des EPF.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil des EPF du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous

établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le domaine des EPF à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes annuels consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du domaine des EPF pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés du domaine des EPF. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit du Conseil des EPF notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 5 mars 2026

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

 Stimimann Pascal 2XN5PT  
05.03.2026  
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Pascal Stirnimann  
Expert-réviseur agréé

 Koehli Martin OMQKGC  
05.03.2026  
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Martin Köhli  
Expert-réviseur agréé

*Cette page a été volontairement laissée vide.*

# Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Händeliweg 15, 8092 Zurich /  
Hirschengraben 3, 3011 Berne, Suisse; kommunikation@ethrat.ch  
Direction du projet/rédaction: Finances/Communication du Conseil  
des EPF, Zurich  
Conception graphique: blich ag, Zurich  
Réalisation graphique: Linkgroup SA, Zurich  
Traductions, relecture: Apostroph Zürich GmbH, Zurich  
Système de publication: ns.publish, mms solutions AG, Zurich  
Impression: Cavelti AG, Gossau  
Clôture de la rédaction: 5 mars 2026

Ce rapport financier est publié en allemand, en français et  
en anglais.

Pour les comptes annuels consolidés, la version allemande  
fait foi. Ce rapport financier est disponible au format  
électronique sur [www.cepf.ch/rapportfinancier2025](http://www.cepf.ch/rapportfinancier2025).

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres  
présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux  
montants totaux figurant dans les tableaux.

Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent  
être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis  
figurant dans les tableaux.

© Conseil des EPF, mars 2026





## Conseil des EPF

Conseil des écoles  
polytechniques fédérales

Zurich:  
Händeliweg 15  
8092 Zurich  
Suisse

Berne:  
Hirschengraben 3  
3011 Berne  
Suisse

[www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)